

4

NATURE ET BIODIVERSITÉ*

Thèmes principaux

- Fortes pressions sur les espèces et les habitats
- Efforts pour accroître les zones protégées
- Intégration de la conservation de la nature dans les politiques sectorielles (agriculture, sylviculture, aménagement du territoire)
- Coopération internationale

* Ce chapitre dresse le bilan des progrès réalisés pendant les dix dernières années, et en particulier depuis le précédent Examen des performances environnementales publié par l'OCDE en 2000. Il examine aussi les progrès accomplis selon les objectifs de la Stratégie de l'environnement de l'OCDE de 2001. Il tient compte également des dernières Études économiques de l'OCDE sur la Hongrie.

Recommandations

Les recommandations ci-après font partie des conclusions et recommandations générales de l'Examen des performances environnementales de la Hongrie :

- adopter au niveau du gouvernement et mettre en œuvre dès que possible la *Stratégie nationale et le plan d'action pour la biodiversité*, comme cadre d'action intégré pour la conservation des écosystèmes et des espèces aux plans national et local ;
- renforcer la *mise en œuvre du réseau écologique Natura 2000* et développer des corridors entre les sites qui en font partie ;
- augmenter les *moyens* humains et financiers mis au service de la conservation de la nature et de la biodiversité, notamment dans l'administration publique et la société civile; accroître *l'implication des intéressés* dans le secteur de la protection de la nature ;
- continuer d'améliorer la *prise en compte des objectifs de protection de la nature dans les politiques sectorielles*, comme celles concernant l'agriculture et les forêts, le développement régional et l'aménagement du territoire, les transports et le tourisme ;
- intensifier les efforts de *sensibilisation du public* à la protection de la nature et à la biodiversité, en ciblant toutes les tranches d'âge ainsi que des groupes comme les chasseurs et les agriculteurs ;
- évaluer les changements d'affectation des terres qui résultent des *projets de développement des bioénergies* du pays; élaborer, adopter et mettre en application une stratégie à court et moyen termes pour promouvoir l'utilisation durable des ressources naturelles, moyennant une implication appropriée des intéressés.

Conclusions

La Hongrie a fait beaucoup d'efforts pour protéger la nature et la biodiversité. Le *cadre législatif* institué par sa loi sur la protection de la nature (adoptée en 1996) reste adapté aux enjeux de la conservation de la nature dans le pays, y compris dans les zones non protégées à l'heure actuelle. Le *réseau de sites Natura 2000* établi dans le contexte de l'UE portera la part de la superficie protégée de 9.2 % à 21 % du territoire national. Malgré le manque de moyens, les services compétents de l'administration, les ONG et de nombreux bénévoles s'investissent beaucoup et à bon escient pour renforcer la protection de la nature et de la biodiversité. Par exemple, une collaboration efficace et fructueuse s'est mise en place entre le ministère de l'Agriculture, le ministère de l'Environnement et des Eaux et des ONG pour élaborer

le système de paiements relatif aux sites Natura 2000 pour la période 2007-13. La Hongrie a par ailleurs développé un vaste système de surveillance de la biodiversité doté d'une excellente assise scientifique.

Toutefois, le pays n'a pas encore adopté de *Stratégie nationale pour la biodiversité*, bien qu'un bon projet soit disponible. Les *moyens des acteurs de la protection de la nature* ont diminué ces dernières années; par exemple, les directions des parcs nationaux, chargées au niveau régional de la protection de la nature, ne peuvent empêcher l'autorisation de projets ou de programmes d'aménagement qui risquent de se répercuter défavorablement sur la biodiversité. La baisse des ressources financières et des effectifs freine considérablement la mise en œuvre des mesures de protection de la nature au moment même où la Hongrie établit son réseau Natura 2000. Ainsi, au cours des deux dernières années, le nombre de gardes des parcs nationaux a diminué de 20 %. L'urbanisation, l'extension des infrastructures de transport, l'exploitation forestière intensive pour produire du bois-énergie, le braconnage et l'abattage illégal sont autant d'activités qui ont des incidences dommageables sur la biodiversité. Une *meilleure prise en compte de la protection de la nature et de la biodiversité s'impose dans des secteurs* comme l'agriculture, les forêts, les transports, le tourisme, la chasse et l'aménagement de l'espace.



1. Objectifs des politiques

Les principaux objectifs de la politique hongroise de protection de la nature figurent dans le *Programme national pour l'environnement 2003-08* (PNE II) :

- *zones protégées d'importance nationale* : protéger 11 % du territoire (1.024 million d'hectares) (contre 9.2 % ou 0.85 million d'hectares en 1999-2000) ;
- *zones protégées faisant l'objet de plans de gestion de la conservation de la nature* : protéger 1.1 million d'hectares (contre 0.35 million d'hectares en 1999-2000) ;
- *zones protégées faisant l'objet de plans de gestion de la conservation de la nature juridiquement contraignants* : protéger 0.85 million hectares (contre 0 hectare en 1999-2000) ;
- *protection d'autres zones naturelles et semi-naturelles* : maintenir le niveau de 1999-2000 qui était de 14 % du territoire ;
- *nombre d'espèces végétales et animales menacées d'extinction* : réduire ce nombre de 10 % (contre 115 espèces en 1999-2000) ;

- *forêts abritant des essences indigènes* : 10.5 % du territoire (contre 9.5 % en 1999-2000) ;
- *forêts situées en zones protégées* : 25 % de la surface boisée (contre 21 % en 1999-2000) ;
- *forêts situées dans des zones strictement protégées* : 6.5 % de la surface boisée (contre 5 % en 1999-2000) ;
- *réserves forestières* : 1 % de la surface boisée (contre 0.55 % en 1999-2000) ;
- *sites Natura 2000* : 15 % du territoire (contre 0 % en 1999-2000) ;
- *grottes karstiques inscrites* : maintenir le nombre de 1999-2000 qui étaient de 3 600 grottes ;
- *grottes karstiques menacées* : en ramener la part à moins de 20 % (contre 30 % en 1999-2000).

Les performances de la Hongrie peuvent aussi être évaluées au regard des *recommandations de l'Examen des performances environnementales publié par l'OCDE en 2000* :

- mettre en place la Stratégie nationale de préservation de la biodiversité ;
- établir un réseau écologique national ;
- poursuivre les efforts entrepris pour augmenter la part du territoire national couverte par les zones protégées ;
- améliorer l'intégration des objectifs de protection de la nature dans les politiques sectorielles, principalement celles concernant l'agriculture, le développement régional, les transports et le tourisme ;
- généraliser l'usage des études d'impact sur l'environnement, en particulier dans le cadre des programmes visant le tourisme, le reboisement, les infrastructures liées à l'eau et le regroupement foncier ;
- étendre les efforts pédagogiques en faveur de la protection de la nature pour toucher différentes catégories professionnelles et sociales, comme les agriculteurs et les chasseurs.

Dans le PNE II, la conservation de la nature et de la biodiversité sont pris en charge par le 2^e *Schéma directeur national pour la conservation de la nature*. Ce schéma directeur est appelé à être complété par une *Stratégie nationale pour la biodiversité* assortie d'un *Plan d'action* (qui restent à approuver). L'adoption de cette stratégie et de son plan d'action, qui figurait parmi les recommandations formulées par l'OCDE dans le premier Examen des performances environnementales, doterait la Hongrie d'un cadre global pour la conservation des écosystèmes et des espèces aux niveaux national et local.

2. Utilisation des terres et état de la biodiversité

La majeure partie du territoire hongrois est située dans la région biogéographique de Pannonie. Ses habitats terrestres et ses paysages se répartissent en quatre grands groupes : les habitats des plaines, les habitats des collines et des montagnes, les habitats périmontagnards et les écosystèmes aquatiques. *Les terres arables, les pâturages et les forêts* couvrent près de 80 % du territoire et jouent un rôle important pour la conservation de la nature et de la biodiversité (tableau 4.1). La superficie agricole a continué de connaître une réduction ces dernières années (de 47 000 ha, soit 0.8 % en 2000-07, visant essentiellement les pâturages), tandis que la surface forestière a augmenté (de 53 000 ha ou 3 % en 2000-07) sous l'effet du soutien au reboisement apporté dans le cadre des politiques de l'agriculture et du développement rural (chapitre 5).

La *proportion d'espèces menacées* de mammifères est très élevée pour les pays de l'OCDE (tableau 4.2). La part d'espèces de poissons d'eau douce à protéger est aussi très élevée, ce qui nécessite une approche écosystémique de la gestion de l'eau et des crues (chapitre 3). En revanche, la proportion d'espèces menacées parmi les oiseaux, les reptiles, les amphibiens et les plantes vasculaires est nettement moins importante que dans les autres pays de l'OCDE.

Tableau 4.1 **Évolution de l'utilisation des terres, 2000-07**
(1 000 hectares)

	2000	2005	2006	2007	% variation 2000-07
Superficie agricole	5 854	5 861	5 817	5 807	-0.8
Terres arables	4 500	4 513	4 510	4 506	0.1
Pâturages	1 051	1 057	1 014	1 017	-3.3
Vergers	95	102	103	102	6.8
Potagers	102	96	96	96	-5.4
Vignobles	106	93	94	86	-18.8
Superficie forestière	1 770	1 775	1 777	1 823	3.0
Roselières	60	62	61	57	-4.8
Étangs de pisciculture	32	34	34	34	7.5
Surfaces non cultivées	1 587	1 571	1 614	1 582	-0.3
Superficie totale	9 303	9 303	9 303	9 303	

Source : KvVM.

Tableau 4.2 **État de la flore et de la faune**, milieu des années 2000

	Espèces connues		Nombre	Menacées ^a	
	Total	Indigènes			(%)
Mammifères	90	79	34		37.8
Oiseaux	393	384	57		14.5
Reptiles	15	15	5		33.3
Amphibiens	18	18	5		27.8
Poissons d'eau douce	81	52	35		43.2
Plantes vasculaires	2 510	2 433	179		7.1

a) Regroupe les catégories UICN « gravement menacées d'extinction », « menacées d'extinction » et « vulnérables » en % du total des espèces connues. Pour les poissons d'eau douce, se réfère aux espèces protégées et strictement protégées.

Source : Données OCDE sur l'environnement 2008.

Tableau 4.3 **Évolution du nombre d'espèces protégées, 1997-2005**

	1997	2001	2005
Végétaux	515	1 193	1 271
Espèces protégées	463	632	632
Espèces strictement protégées	52	63	63
Espèces d'intérêt communautaire ^a	..	498	576
Animaux	855	1 533	1 560
Espèces protégées	771	828	828
Espèces strictement protégées	84	137	137
Espèces d'intérêt communautaire ^a	..	568	595
Champignons et lichens	40
Total	1 370	2 726	2 871
Espèces protégées	1 234	1 460	1 500
Espèces strictement protégées	136	200	200
Espèces d'intérêt communautaire ^a	..	1 066	1 171

a) Figurant dans l'annexe II de la directive Habitats de l'UE (92/43/CEE).

Source : KvVM.

La Hongrie s'est dotée depuis longtemps d'une politique de conservation qu'elle applique à un nombre croissant d'espèces. Le nombre d'espèces juridiquement protégées a continué d'augmenter au cours de la période examinée pour satisfaire aux prescriptions de l'UE. La Hongrie compte une proportion importante d'espèces d'intérêt communautaire aux termes de la directive Habitats transposée dans sa législation nationale (tableau 4.3). Des plans de conservation visant 22 espèces animales et 20 espèces végétales ont été adoptés par le ministère de l'Environnement et des Eaux (KvVM) entre 2004 et 2006, notamment pour le loup et le lynx. Le projet de Moson dans la Petite Plaine du Nord-Ouest constitue un des exemples d'actions de protection de la biodiversité en Hongrie. Même si le principal objectif est de protéger la grande outarde, d'autres espèces telles que la perdrix grise¹ et le lièvre brun bénéficient aussi des mesures prises dans le cadre de ce projet (encadré 4.1).

Encadré 4.1 Moson : les mesures de protection de la grande outarde profitent aussi à d'autres espèces

La grande outarde est strictement protégée aux termes de la loi sur la protection de la nature et du Livre rouge. Si l'alimentation hivernale et la lutte contre les corvidés dans certaines régions ont eu un effet bénéfique, tous les efforts doivent toutefois se concentrer désormais sur l'aménagement des habitats dans les zones agricoles. Des programmes récents de protection des habitats ont été mis en place dans la zone de protection des paysages de Dévaványa, dans le parc national de Hortobágy, dans celui de Kiskunság et dans le projet de Moson près de Mosonszolnok, ce qui globalement représente 11 000 hectares environ. Ces programmes comportent des mesures d'aménagement des habitats et de lutte contre les prédateurs.

Le projet de Moson pour sauver la population de grandes outardes de la Petite Plaine du Nord-Ouest a été lancé sur un ancien site de production agricole de 850 hectares. Son objectif est d'accroître d'une cinquantaine d'individus les effectifs de grandes outardes, ainsi que de perdrix grises, en recourant à des pratiques culturelles durables et respectueuses de l'environnement. Ce projet a été lancé par l'Institut de gestion cynégétique de l'Université de Hongrie occidentale avec le soutien de la direction du parc national Fertő-Hanság et du WWF Autriche. Bien qu'elle ne soit pas protégée par la législation, cette zone est gérée en tant que *zone de conservation du gibier et de la nature*. Les systèmes traditionnels de production végétale avec une jachère régulière y sont prépondérants. Chaque année, 80 % de la superficie est laissée en jachère et sur les 20 % restants, on fait pousser les végétaux dont s'alimente la grande outarde sur des bandes de 20 mètres de large. Ces bandes de culture sont modifiées tous les ans, ce qui crée une diversité de couverture et de composition végétale. L'utilisation de produits chimiques fait l'objet de restrictions et, à partir du mois d'avril, les interventions culturelles sont interdites jusqu'à la récolte.

Encadré 4.1 **Moson : les mesures de protection de la grande outarde profitent aussi à d'autres espèces** (*suite*)

Un accord de 1993 visant à harmoniser les périodes de *chasse* en Hongrie et dans les zones situées sur le territoire autrichien adjacent a contribué à préserver la tranquillité des grandes outardes pendant la saison de reproduction et de nidification, et à offrir les mêmes possibilités aux chasseurs de part et d'autre de la frontière. La gestion du *lièvre brun* est un aspect important du projet : les effectifs ont augmenté grâce au développement des habitats, et la chasse durable assure une part importante des recettes procurées par le projet. La réduction de prédateurs tels que les corvidés et les renards roux est également importante, surtout depuis que le programme de vaccination contre la rage a accru la population de renards dans la zone du projet. La population de grandes outardes dans la zone du projet est passée de 49 individus en 1992 à 115 en 2005, et les effectifs de perdrix grises se sont multipliés.

Source : Faragó (2002), Faragó (2004), Faragó et Giczi (1997).

3. Zones protégées

En 2000, l'OCDE recommandait à la Hongrie d'augmenter la part du territoire national couverte par les zones protégées. Depuis 2000, *la superficie protégée a légèrement augmenté (4 %)*; en 2007, les zones protégées d'importance nationale approchaient les 9 % du territoire hongrois (tableau 4.4)². Ce pourcentage est relativement faible (figure 4.1) et il est loin d'atteindre l'objectif de 11 % fixé par le PNE II pour 2008. Près de la moitié des zones protégées sont couvertes par des forêts, un quart par des pâturages et un quart par des terres agricoles (tableau 4.5).

Cette situation devrait considérablement changer avec *la mise en place du réseau écologique Natura 2000*. En mai 2004, à la suite de son adhésion à l'Union européenne, la Hongrie a dû procéder à la transposition de la directive Oiseaux de 1979 et de la directive Habitats de 1992 dans sa législation nationale et préparer la mise en place de Natura 2000 sur son territoire. Après avoir apporté les amendements nécessaires à sa législation nationale, la Hongrie a soumis à la Commission européenne (CE), en octobre 2004, une liste de propositions de sites d'importance communautaire (SIC) au titre de la directive Habitats et de zones de protection spéciale (ZPS) au titre de la directive Oiseaux. En novembre 2007, après un examen mené pendant trois ans par la CE en vue d'évaluer l'importance relative des sites

Tableau 4.4 **Évolution des zones protégées, 2000-07**

	2000		2007		% évolution 2000-07			
	Sites	Superficie		Sites	Superficie			
		(ha)	(%) ^a		(ha)	(%) ^a	Sites	Superficie
Parcs nationaux	9	440 840	4.7	10	485 806	5.2	11.1	10.2
Zones de protection des paysages	37	341 700	3.7	36	324 034	3.5	-2.7	-5.2
Réserves naturelles	145	26 400	0.3	152	29 191	0.3	4.8	10.6
Monuments naturels	1	–	–	1	–	–	0	0
Zones protégées locales	1 067	36 000	0.4	1 296	39 464	0.4	21.5	9.6
Total	1 259	844 940	9.1	1 495	878 495	9.4	18.7	4.0

a) % du territoire hongrois.

Source : KvVM.

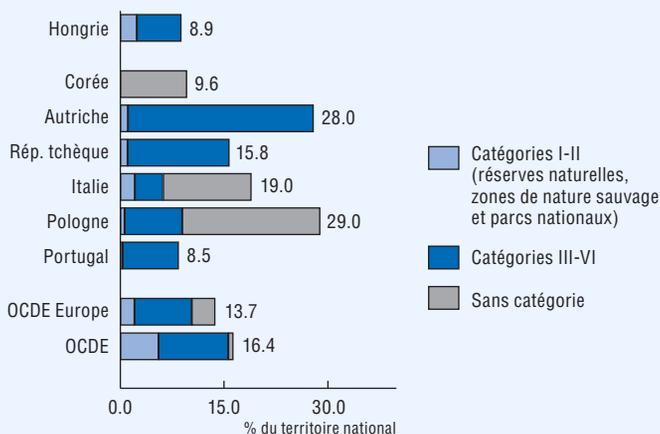
Tableau 4.5 **Utilisation des terres dans les zones protégées, 2007**

(%)

	Parcs nationaux	Paysages protégés	Réserves naturelles	Total
Forêts	42	54	44	47
Prairies et pâturages	28	23	27	26
Terres arables	11	14	6	12
Terres retirées de la production agricole	13	7	14	11
Roselières	3	1	4	2
Étangs de pisciculture	1	1	4	1
Vignobles	1	0	1	1
Jardins	< 1	< 1	< 1	< 1
Total	100	100	100	100

Source : KvVM.

proposés et de leur importance globale pour l'ensemble de l'UE (processus dit « de modération »), tous les SIC proposés par la Hongrie (1 397 000 ha) ont été ajoutés à la liste de l'UE. Avec les ZPS, le Réseau Natura 2000 de la Hongrie couvre 1 968 000 ha, soit 21 % du territoire hongrois³. Il s'agit là d'une étape décisive tant

Figure 4.1 Zones protégées^a, 2004

a) Zones terrestres et marines. Catégories I-VI de l'UICN et zones protégées sans catégorie UICN assignée. Les classifications nationales peuvent être différentes.

Source : IUCN/UNEP-WCMC (2005), World Database on Protected Areas.

pour la Hongrie que pour l'UE car elle étend considérablement le réseau européen et ajoute une nouvelle région biogéographique (la région de la Pannonie partagée avec la République tchèque et la Slovaquie).

Des efforts ont été menés pour *améliorer la gestion des zones protégées*. La loi de 1996 sur la protection de la nature impose aux directions des parcs nationaux d'élaborer des plans de gestion des zones protégées d'importance nationale (parcs nationaux, zones de protection des paysages, réserves naturelles, monuments naturels). Le contenu et la structure des plans sont régis par la loi. Depuis 2000, des plans de gestion ont été adoptés (par décret) pour 39 (des 210) zones protégées d'importance nationale. La Hongrie est en voie d'atteindre l'objectif de son PNE II qui est de doter le pays de 0.85 million d'hectares de zones protégées faisant l'objet de plans de gestion de la conservation de la nature en 2008, car les plans qui restent à adopter concernent les réserves naturelles qui ne représentent qu'une petite partie de la superficie protégée totale.

La *réduction de la taille et des compétences du secteur de la conservation en Hongrie* risque de poser un problème majeur dans les années à venir. Depuis 2005, 167 postes ont été supprimés dans les directions des parcs nationaux, et la Hongrie ne dispose plus que d'à peine 200 gardes pour l'ensemble de son territoire. Cette

situation a conduit à supprimer la direction du parc national Órség en 2007⁴, une seule direction étant désormais chargée de gérer les deux parcs nationaux Órség et Fertő-Hanság⁵. En outre, depuis janvier 2005, à la suite de la création d'une nouvelle autorité chargée de l'environnement, de la nature et de la gestion de l'eau, les directions des parcs nationaux ont perdu leur compétence autonome en matière d'attribution des autorisations d'exercer une activité économique dans les zones relevant de leur autorité. Cette compétence a été transférée aux inspections régionales chargées de la conservation de la nature, de la gestion de l'environnement et de la gestion de l'eau, mais celles-ci manquent de personnel et ne disposent pas des connaissances et de l'expertise nécessaires dans le domaine de la conservation de la nature (chapitre 5).

Lancée en 2005, l'initiative de coopération entre le Conseil des travaux publics du ministère des Affaires sociales et du Travail et le ministère de l'Environnement et des Eaux visant à créer des emplois saisonniers pour les chômeurs dans les directions des parcs nationaux mérite d'être soulignée (encadré 4.2). Les ONG participent souvent à des études (concernant surtout les oiseaux) et aux actions de sensibilisation du public; des financements supplémentaires leur ont été attribués à la suite de la création du Fonds civil national en 2005 (chapitre 7). Au cours de la période examinée, le nombre d'employés chargés de la protection de la nature a été considérablement réduit, notamment dans les directions des parcs nationaux, ce qui a contribué à la pratique croissante du braconnage et des coupes rases illégales de forêts situées dans des zones protégées (chapitre 5).

4. Prise en compte de la biodiversité dans l'agriculture, la sylviculture et l'aménagement du territoire

4.1 Agriculture

Depuis que les terres arables occupent près de la moitié de la superficie de la Hongrie, les mesures visant à intégrer les préoccupations de biodiversité dans les pratiques agricoles revêtent une importance majeure. En 2002, des zones d'une grande valeur naturelle (*zones écologiquement sensibles* ou ZES) étaient considérées comme des « zones cibles » dans le Programme agro-environnemental national (chapitre 6). Ce programme a pour objectif de promouvoir des méthodes de production agricole adaptées aux conditions locales, la gestion et la conservation des paysages, et l'amélioration des valeurs environnementales et naturelles de la zone visée. Les agriculteurs ont accueilli favorablement le principe des zones écologiquement sensibles car leur participation au Programme agro-environnemental national leur permettait de bénéficier de paiements agro-environnementaux⁶ :

Encadré 4.2 Programme de travaux d'intérêt public dans les directions des parcs nationaux

Afin de fournir *des emplois saisonniers à des chômeurs* dans les directions des parcs nationaux, un programme a été mis en œuvre en 2005 et 2006 par le Conseil des travaux publics du ministère des Affaires sociales et du Travail, avec la coopération du ministère de l'Environnement et des Eaux. D'une durée de un à six mois, les emplois proposés concernaient notamment la gestion des pâturages et des forêts en tant que patrimoine naturel; l'éradication des plantes envahissantes et allergènes; le nettoyage des sites d'élimination illicite de déchets dans des zones protégées, l'entretien des bâtiments d'écotourisme, et l'entretien des sentiers de découverte de la nature.

Les deux ministères estiment que ce programme a été *couronné de succès* car tout en contribuant à la conservation de la nature, il a été socialement bénéfique pour des ruraux chômeurs de longue date qui ont pu trouver un emploi saisonnier utile. En outre, les directions des parcs nationaux ont pu mieux s'acquitter de leurs tâches de gestion du patrimoine naturel et renforcer leurs liens avec les collectivités locales.

Parmi les contributions financières du programme figuraient une subvention du Conseil des travaux publics (293 millions HUF et 100 millions HUF en 2005 et 2006) et un cofinancement des directions des parcs nationaux (31 millions HUF en 2005 et en 2006). Le nombre de chômeurs employés s'est élevé à 556 en 2005 et 180 en 2006.

Source : KvVM.

en 2004-05, des demandes ont été présentées pour une superficie totale (120 000 ha environ) trois fois supérieure à ce qu'elle était en 2002 lorsque le programme a commencé. Sur certains de ces sites, la population de grandes outardes a doublé. On constate 50 % de chevauchements entre ces zones et le réseau Natura 2000 récemment créé (chapitre 6).

Les *paiements au titre de Natura 2000* ont été lancés en 2007, au moyen du Fonds européen agricole pour le développement rural (FEADER). Ils servent à compenser les coûts supplémentaires supportés et les pertes de revenus subies par les agriculteurs qui gèrent des sites Natura 2000. Ces paiements ont été mis en place pour les zones de pâturages en 2007. Ils sont le résultat de la collaboration entre le ministère de l'Agriculture et du Développement rural, le ministère de l'Environnement et des Eaux, et les ONG lors des négociations sur les modalités d'attribution des financements européens pour la période 2007-13. Aucune décision

ferme n'a encore été prise concernant l'attribution de paiements aux propriétaires de forêts et de terres humides.

L'administration hongroise dispose d'un autre moyen d'inciter à la protection des espèces d'oiseaux rares (en particulier la grande outarde et le râle des genêts) sur les terres agricoles. En effet, les exploitants qui font état de la présence de râles des genêts ou de grandes outardes en reproduction dans leurs champs reçoivent une *compensation financière*.

En 2000, l'OCDE recommandait à la Hongrie de développer ses *efforts de formation* des agriculteurs à la conservation de la nature. Depuis cette date, le ministère de l'Environnement et des Eaux a participé à la formation des inspecteurs du ministère de l'Agriculture et du Développement rural. Le ministère de l'Environnement organise des conférences sur la conservation de la nature spécialement destinées aux membres du système de vulgarisation agricole. Les agriculteurs acquièrent des connaissances sur la conservation de la nature dans le cadre des programmes obligatoires de formation agro-environnementale.

4.2 Sylviculture

Environ 20 % du territoire hongrois est couvert de forêts, dont plus de la moitié est restée dans le domaine public. Seules deux sociétés forestières d'État sont écocertifiées; elles représentent 5 % de la superficie forestière totale. Environ 57 % de la surface boisée est dominée par des essences indigènes et 43 % par des essences soit introduites (robinier faux-acacia, conifère) soit clonées (peuplier hybride). Le chêne est l'essence dominante sur 22 % de la superficie forestière, mais le robinier faux-acacia, espèce exotique envahissante, en occupe 23 %. La Hongrie ne comptant qu'une centaine d'inspecteurs pour 1.8 million d'hectares de forêts, des coupes rases illicites ont été opérées du fait de la demande accrue de bois pour la production énergétique.

Le boisement est depuis longtemps un objectif gouvernemental important. Depuis 1930, la surface boisée du pays a augmenté de près de 70 %. La démarche adoptée en 1996 en matière de boisement visait à accroître le couvert forestier pour le porter à 27 % au cours des 35 à 50 années à venir, ce qui représentait 15 000 hectares de nouveaux plantements par an (chapitre 6). Toutefois, seulement *la moitié de l'objectif de boisement a été atteint* puisque cette approche a été abandonnée en partie en raison des incertitudes quant au régime de propriété foncière résultant du processus de privatisation et en partie par manque de fonds.

En 2003, le PNE II préconisait que la Hongrie étende la zone de forêts abritant des *essences indigènes*. Depuis 2003, des efforts ont été mis en œuvre pour accroître

la part d'essences indigènes dans les plantations (tableau 4.6). Dans le cadre du Plan national de développement rural (2004-06), la proportion de terres (privées) garnies de robiniers faux-acacias a diminué considérablement tandis que la part d'essences indigènes s'est accrue. Toutefois, du fait de sa croissance rapide, le robinier est appelé à jouer un rôle important dans la production d'énergie issue du bois⁷.

Tableau 4.6 **Surfaces boisées^a**
(%)

Source de financement		Chêne et hêtre	Robinier	Autres essences de feuillus durs	Peuplier et saule	Autres essences de feuillus tendres	Pin	Total
Budget national	2002	20	33	5	31	9	2	100
	2003	12	37	8	29	12	2	100
	2004	32	31	3	22	12	0	100
Fonds de l'UE	2004	35	39	4	13	8	1	100
	2005	36	28	8	12	15	1	100

a) Le chêne, le hêtre et la plupart des essences de feuillus durs et tendres sont des espèces indigènes.
Source : Service des forêts d'État.

La biomasse comme source d'énergie

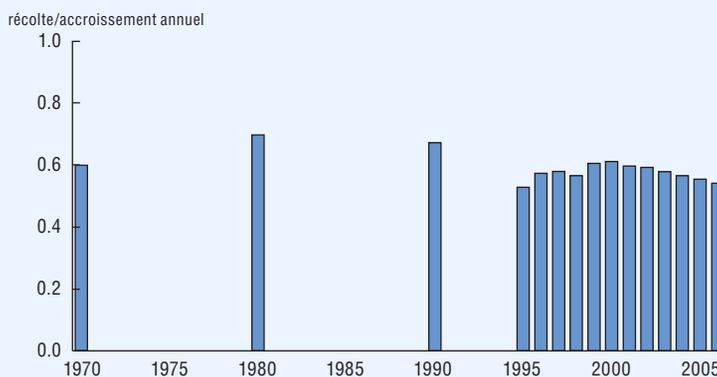
L'utilisation du bois-énergie comme source d'énergie renouvelable s'est développée rapidement au cours de la dernière décennie (à un rythme annuel moyen de 116 % entre 1997 et 2004) : le bois-énergie représente environ 70 % de l'offre d'électricité renouvelable⁸. Cette situation est, dans une grande mesure, attribuable à des projets de co-combustion (remplacement du charbon par le gaz et la biomasse pour alimenter les centrales électriques). Le tarif de rachat préférentiel introduit en 2003 pour l'électricité issue de sources d'énergie renouvelables⁹ a créé de nouvelles incitations pour l'utilisation du bois-énergie (chapitre 5). L'avenir de la biomasse solide en Hongrie semble prometteur (environ 1 000 MWe de potentiel technique). L'Alliance nationale pour l'énergie agricole (NAESZ), fédération des producteurs hongrois d'énergie issue de la biomasse, a déjà prévu 2 milliards EUR d'investissements pour construire dix nouvelles centrales électriques à biomasse. La Hongrie dispose actuellement de trois centrales à biomasse (à Kazincbarcika, Ajka et

Pécs) et deux centrales bicombustibles (à Tiszapalkonya et Mátra) (Bodo, 2006). Aucune ne pratique la cogénération.

Toutefois, en attendant le développement de forêts de plantation à croissance rapide, l'extraction du bois à des fins énergétiques exerce une forte pression sur les écosystèmes forestiers en Hongrie (Bodo, 2006), même si, depuis 2000, l'intensité d'exploitation de la forêt a globalement diminué (figure 4.2). Les coupes rases sont pratiquées mêmes dans les zones protégées, notamment dans les parcs nationaux. Du bois est aussi importé de pays voisins, sans véritable contrôle de l'origine (écocertification). Les prix du bois de feu ayant augmenté de 40 %, les personnes défavorisées ont recours à du bois d'origine illégale pour des usages domestiques.

On estime que près de 300 000 ha, soit l'équivalent des surfaces en jachère de la Hongrie, se prêteraient à des plantations d'arbres à rotation rapide (Marton, 2006). Il convient de veiller à ce que des « *plantations de biomasse* » n'aient pas d'impacts négatifs sur la biodiversité dans les années à venir¹⁰. En particulier, les plantations ne doivent pas empiéter sur les écosystèmes naturels préservés, comme les pâturages permanents et les zones humides. Il convient de tenir compte de ce que les surfaces en jachère sont vitales pour nombre d'espèces animales et végétales (Pain *et al.*, 1997). La loi de 1996 relative aux forêts et à leur protection exclut la plantation de biomasse forestière car elle nécessite des méthodes de gestion spécifiques. De nouvelles réglementations devront être introduites.

Figure 4.2 Intensité d'utilisation des ressources forestières, 1970-2006



Source : HCSO.

Chasse

À l'exception des espèces associées aux terres agricoles, qui ont vu leur population diminuer (chapitre 4), les effectifs de gibier sont restés quasiment constants ou ont augmenté (chevreuil, par exemple) durant la période examinée (KSH, 2006). Toutefois, leur *très forte densité dans les zones forestières* exerce un impact négatif sur la régénération naturelle des forêts. En 2003, par exemple, on estimait à 324 400 le nombre de chevreuils, soit en moyenne 18 chevreuils par km² de forêts. Cette densité peut être localement encore plus élevée. On ignore si des plans pour une chasse durable ont été élaborés comme le stipulait la loi de 1996 sur la protection du gibier, la gestion cynégétique et la chasse.

Le *braconnage* des espèces d'oiseaux protégées pratiqué par des chasseurs étrangers pose problème. En 2006, 10 000 oiseaux ont ainsi été saisis à la frontière hongroise. Avec moins de 200 gardes pour tout le territoire hongrois, il est très difficile de lutter contre le braconnage. En outre, la Hongrie ayant rejoint l'espace Schengen le 21 décembre 2007, le trafic avec l'Europe occidentale ne fait plus l'objet d'un contrôle douanier systématique, alors qu'il donne lieu à la majeure partie du commerce illicite d'oiseaux protégés.

L'utilisation illégale d'appâts empoisonnés pour lutter contre la prolifération des renards¹¹ porte atteinte aussi aux rapaces protégés. Cinquante aigles strictement protégés ont été empoisonnés ces deux dernières années. Les pesticides utilisés comme poison devraient être prochainement interdits.

4.3 Aménagement du territoire

La législation actuelle¹² assure une protection stricte des espèces protégées et des terres classées comme relevant de la conservation de la nature dans le cadre de l'aménagement du territoire. Les permis de construire et autres permis d'aménagement ne peuvent être accordés pour les zones protégées qu'en très petit nombre et toujours sous réserve de l'approbation préalable des autorités de conservation de la nature. Les terres protégées ne peuvent pas normalement être déclassées à des fins économiques¹³. La loi 2003 relative au plan national d'aménagement du territoire contient un large éventail de restrictions destinées à préserver le futur réseau écologique national Natura 2000. Y figurent notamment des normes nationales pour les passages à faune sauvage permettant de franchir les axes routiers, qui ont été actualisées début 2007. Dans le cadre du Programme opérationnel (PO) « Environnement et énergie » 2007-13, environ 83 millions EUR ont été alloués pour restaurer et protéger les habitats et pour atténuer les effets néfastes des

infrastructures de transports linéaires et des lignes d'électricité sur le réseau Natura 2000.

Les berges et les plaines d'inondation des cours d'eau naturels ou semi-naturels sont protégées par la loi sur la protection de la nature. Seules des installations de gestion de l'eau sont autorisées dans les plaines d'inondation. Il est également interdit d'implanter de nouveaux bâtiments ou toute autre construction à moins de 50 mètres de cours d'eau naturels ou semi-naturels et de zones humides, à moins de 100 mètres de lacs et d'étangs, et dans la plaine d'inondation de cours d'eau. Les écosystèmes riverains ne sont pas protégés par la loi¹⁴. L'abattage de forêts des rives n'est pas interdit; toutefois, il est limité dans les zones protégées et il est obligatoire de reboiser avec des essences indigènes, aux termes de la loi sur la protection de la nature.

5. Questions internationales

S'agissant de la *Convention Ramsar*, la Hongrie et la Slovaquie ont récemment désigné deux sites (figurant déjà parmi les zones humides d'importance internationale) comme sites transfrontières afin de faciliter l'harmonisation de leur gestion. Sur les 2 638 hectares concernés, la partie hongroise (Ipoly-vögy ou vallée de l'Ipoly) en représente plus de 80 %.

Pour permettre au pays de s'acquitter de ses obligations aux termes de la *Convention sur la diversité biologique*, l'Académie des sciences de Hongrie a élaboré un projet de stratégie de conservation de la biodiversité qui reste à approuver. Le système national de surveillance de la biodiversité a été mis en place par l'autorité nationale chargée de la conservation de la nature au sein de l'ancien ministère de l'Environnement et de la Politique régionale.

6. Dépenses et instruments économiques

Les *dépenses publiques* de la Hongrie dans le domaine de la conservation de la nature ont progressé, passant de 3 400 millions HUF (14 millions EUR) en 1998 à 5 700 millions HUF (22 millions EUR) en 2006, conformément à l'inflation. L'adhésion à l'UE s'est traduite par un accroissement des financements des activités liées à la protection de la nature et à la biodiversité, en particulier les programmes agro-environnementaux, Natura 2000 (depuis 2007), ainsi que, dans une moindre mesure, l'écotourisme et la coopération transfrontière.

Des droits d'entrée sont appliqués pour certaines grottes, ainsi que pour visiter certaines zones dotées d'installations spéciales (telles que des tours d'observation et

des services de transports). Les directions des parcs nationaux assurent des activités touristiques pour compléter leur budget. Des efforts beaucoup plus importants devraient être déployés pour mettre en œuvre des *instruments économiques* (par exemple, des redevances pour certains services assurés par les directions des parcs nationaux) qui renforceraient les incitations en faveur de la protection de la nature et de la gestion de la biodiversité.

Notes

1. Cette espèce a vu ses effectifs décliner de 95 % depuis 1960 en Hongrie.
2. 10.4 % si l'on inclut les marécages, les fondrières et les lacs sodiques inscrits et juridiquement protégés.
3. Ce qui dépasse l'objectif du PNE II qui est de 15 % du territoire.
4. Le parc Órség est le plus récent des parcs nationaux; il a été créé en 2002 sur 44 000 hectares.
5. la direction du parc national Órség a été rétablie en avril 2008.
6. Depuis 2003, la plupart des bénéficiaires du Programme agro-environnemental national se sont reportés sur les dispositifs agro-environnementaux proposés par le Plan national de développement rural.
7. Le robinier faux-acacia possède aussi des qualités mellifères intéressantes pour les apiculteurs.
8. Conformément à la directive de l'UE relative à la promotion de l'électricité produite à partir de sources d'énergie renouvelables (2001/77/CE), la Hongrie s'est fixé un objectif indicatif de 3.6 % d'énergie renouvelable dans la part d'électricité consommée en 2010 (contre 0.5% en 2000). Cet objectif a été atteint en 2005.
9. Le tarif de rachat a été fixé au même taux pour toutes les sources d'énergie renouvelables.
10. Les plantations de biomasse sont interdites sur les sites Natura 2000.
11. La population de renards a explosé à la suite de l'introduction d'un programme de vaccination contre la rage.
12. Loi de 1996 sur la protection de la nature et loi de 1996 sur le développement régional et l'aménagement du territoire.
13. Des aéroports sont pourtant construits dans des zones protégées.
14. Toutefois, la plupart de ces zones sont protégées en tant que réserves, parcs nationaux ou sites Natura 2000.

Sources principales

Les sources utilisées dans ce chapitre sont des documents produits par les autorités nationales, par l'OCDE et par d'autres entités. Voir également la liste des sites Internet en fin de rapport.

- AEE (Agence européenne de l'environnement) (2003), *L'environnement de l'Europe : troisième évaluation*, AEE, Copenhague.
- Bodo, P. (2006), « RES [Renewable Energy Standard] Update Hungary », Centre régional d'Europe centrale et orientale pour l'environnement, communication présentée à Dubrovnik Cavtat, Croatie.
- Csemez, A. (2006), « Landscape, Spatial Structure, Rural Development », István Láng (éd.), *Environmental Science and Technology in Hungary*, KvVM, Budapest, pp. 323-328.
- Faragó, S. (2002), *Túzokvédelem Másképpen*, A Moson-Project – Vad- és természetvédelmi terület egy veszélyeztetett faj megmentésére, *Nimród* 5/2002:24-26.
- Faragó, S. (2004), *Great Bustard (Otis tarda): Species Action Plans*, Office pour la conservation de la nature, KvVM, Budapest.
- Faragó, S. et F. Giczi (1997), Új lehetőségek a tűzok (*Otis tarda*) védelmében. Egy esettanulmány: a Moson Project, *Magyar Apróvad Közlemények* 1:187-195.
- Faragó, T. (éd.) (2006), *Multilateral Environmental Agreements and their Implementation in Hungary*, KvVM, Budapest.
- KSH (Office statistique central de Hongrie) (2006), *Environmental Statistics Yearbook of Hungary 2005*, KSH, Budapest.
- KvVM (Ministère de l'Environnement et des Eaux) (2004), *Programme national pour l'environnement 2003-2008*, KvVM, Budapest.
- Marton, G. (2006), « Where Does Biomass Fit in Hungary? », www.biomatnet.org/secure/Other/S1082.htm.
- Pain, D.J. et M.W. Pienkowski (éd.) (1997), *Farming and Birds in Europe: the Common Agricultural Policy and its Implications for Bird Conservation*, Academic Press, San Diego.

RÉFÉRENCES

- I.A Données sur l'environnement
- I.B Données économiques
- I.C Données sociales
- II.A Liste d'accords multilatéraux (mondiaux)
- II.B Liste d'accords multilatéraux (régionaux)
- III. Abréviations
- IV. Contexte physique
- V. Sites Internet liés à l'environnement

I.A: DONNÉES SUR L'ENVIRONNEMENT (1)

	CAN	MEX	USA	JPN	KOR	AUS	NZL	AUT	BEL	CZE	DNK	
SOLS												
Superficie totale (1000 km ²)	9971	1958	9629	378	100	7713	270	84	31	79	43	
Principales zones protégées (% de la superficie totale)	2	8.7	9.2	25.1	17.0	9.6	18.5	32.4	28.0	3.4	15.8	11.1
Utilisation d'engrais azotés (t/km ² de terre agricole)		2.5	1.2	2.7	9.0	20.1	0.2	2.6	2.9	10.7	6.9	7.8
Utilisation de pesticides (t/km ² de terre agricole)		0.06	0.04	0.08	1.24	1.20	-	0.02	0.09	0.69	0.10	0.11
Densité des cheptels (eq. tête d'ovins/km ² de terre agricole)		192	256	191	1011	1560	62	685	492	1790	287	912
FORÊTS												
Superficie des forêts (% des terres)		45.3	33.9	32.6	68.9	63.8	21.4	34.7	41.6	22.4	34.1	12.7
Utilisation des ressources forestières (récoltes/croissance)		0.4	0.2	0.6	0.4	0.1	0.6	..	0.7	0.9	0.7	0.7
Importations de bois tropicaux (USD/hab.)	3	1.6	0.2	2.1	10.7	6.1	4.0	3.4	0.4	24.2	0.3	3.8
ESPECES MENACÉES												
Mammifères (% des espèces connues)		20.3	31.8	16.8	23.3	11.4	23.8	18.0	22.0	30.5	20.0	22.0
Oiseaux (% des espèces connues)		9.8	16.2	11.7	13.1	6.3	13.0	21.0	27.7	28.1	50.0	16.3
Poissons (% des espèces connues)		29.6	27.6	31.7	36.0	8.9	1.0	10.0	50.6	23.8	41.5	15.8
EAU												
Prélèvements d'eau (% du volume brut annuel disponible)		1.5	15.9	19.2	20.4	36.2	4.8	1.7	5.0	32.5	12.7	4.1
Traitement public des eaux usées (% de population desservie)		72	35	71	67	79	..	80	86	46	71	88
Prises de poissons (% des prises mondiales)		1.2	1.4	5.3	4.7	1.7	0.2	0.6	-	-	-	1.1
AIR												
Émissions d'oxydes de soufre (kg/hab.)		64.0	25.9	44.8	5.9	8.5	123.6	20.4	3.2	13.8	21.4	4.0
(kg/1000 USD PIB)	4	2.1	2.9	1.2	0.2	0.4	4.2	0.9	0.1	0.5	1.2	0.1
variation en % (1990-2005)		-34	-3	-37	-24	-50	58	54	-64	-60	-88	-88
Émissions d'oxydes d'azote (kg/hab.)		73.6	14.0	57.3	15.0	27.1	78.0	39.6	27.3	25.6	27.2	34.3
(kg/1000 USD PIB)	4	2.4	1.6	1.5	0.6	1.4	2.7	1.7	0.9	0.9	1.5	1.1
variation en % (1990-2005)		-1	14	-26	-6	5.0	25	58	7	-26	-63	-32
Émissions de dioxyde de carbone (t/hab.)	5	17.0	3.7	19.6	9.5	9.3	18.5	8.5	9.4	10.7	11.6	8.8
(t./1000 USD PIB)	4	0.55	0.40	0.53	0.35	0.47	0.63	0.37	0.31	0.38	0.64	0.29
variation en % (1990-2005)		28	33	20	15	98	45	63	34	3	-23	-6
PRODUCTION DE DÉCHETS												
Déchets industriels (kg/1000 USD PIB)	4, 6	40	40	20	10	..	50	30	10
Déchets municipaux (kg/hab.)	7	420	340	750	400	380	690	400	560	460	290	740
Déchets nucléaires (t./Mtep de ATEP)	8	6.2	0.1	1.0	1.5	3.2	-	-	-	2.2	1.7	-

.. non disponible. - nul ou négligeable.

1) Les données se rapportent à la dernière année disponible. Elles comprennent des chiffres provisoires et des estimations du Secrétariat.

Les totaux partiels sont soulignés. Les variations de définition peuvent limiter la comparabilité entre les pays.

2) Catégories I à VI de l'UICN et zones protégées sans catégorie UICN assignée; les classifications nationales peuvent être différentes.

3) Importations totales de liège et de bois en provenance des pays tropicaux non-OCDE.

4) PIB aux prix et parités de pouvoir d'achat de 2000.

Source: Compendium de données OCDE sur l'environnement.

OCDE EPE / DEUXIÈME CYCLE

FIN	FRA	DEU	GRC	HUN	ISL	IRL	ITA	LUX	NLD	NOR	POL	PRT	SLO	ESP	SWE	CHE	TUR	UKD*	OCDE*
338	549	357	132	93	103	70	301	3	42	324	313	92	49	506	450	41	779	245	35042
9.1	13.3	31.5	5.2	8.9	9.5	1.2	19.0	17.1	18.9	6.4	29.0	8.5	25.2	9.5	9.5	28.7	4.3	30.1	16.4
5.9	7.6	10.4	2.9	5.8	0.7	7.9	5.2	-	13.8	10.1	4.8	2.3	3.7	3.5	5.2	3.6	3.6	6.3	2.2
0.06	0.27	0.17	0.12	0.17	-	0.05	0.58	0.33	0.41	0.08	0.06	0.40	0.16	0.14	0.05	0.10	0.06	<i>0.21</i>	<i>0.07</i>
290	514	689	245	207	65	1139	488	4351	2142	845	315	498	226	339	409	794	290	<i>674</i>	208
75.5	31.6	30.2	22.8	19.5	1.3	9.4	23.3	34.5	9.5	39.2	30.0	36.9	41.6	33.3	73.5	30.8	27.0	11.6	34.4
0.7	0.6	0.5	0.6	0.5	-	0.7	0.5	0.5	0.6	0.5	0.6	0.8	0.5	0.5	0.7	0.8	0.5	0.6	<u>0.6</u>
1.4	6.8	1.8	2.7	0.1	2.8	11.2	7.2	-	15.6	3.6	0.3	17.6	0.1	6.2	2.2	0.6	0.5	2.7	4.0
10.8	19.0	37.9	37.8	37.8	-	1.8	40.7	51.6	18.6	13.7	13.5	26.2	21.7	13.3	18.3	32.9	14.3	<i>15.8</i>	..
13.3	19.2	27.3	1.9	14.5	44.0	5.4	18.4	23.1	21.6	16.1	7.8	38.1	14.0	26.9	17.5	36.4	3.7	<i>16.2</i>	..
11.8	36.1	68.2	26.2	43.2	-	23.1	35.1	27.9	22.1	9.4	21.0	62.9	24.1	51.4	10.9	38.9	11.1	<i>11.1</i>	..
2.1	17.5	18.9	12.1	4.8	0.1	2.3	44.0	3.3	10.0	0.9	18.3	12.0	1.3	33.3	1.5	4.7	19.1	<i>22.4</i>	<i>11.5</i>
81	79	93	56	60	50	70	69	95	99	76	59	60	52	55	85	97	42	<i>98</i>	<u>68</u>
0.1	0.7	0.3	0.1	-	1.9	0.3	0.3	-	0.6	2.7	0.2	0.2	-	0.9	0.3	-	0.5	0.7	26.2
13.0	7.6	6.8	49.1	12.8	27.5	17.0	7.1	6.3	3.8	5.2	33.2	20.7	16.5	28.9	4.4	2.3	26.9	11.8	25.7
0.4	0.3	0.3	2.2	0.8	0.8	0.5	0.3	0.1	0.1	0.1	2.7	1.1	1.2	1.3	0.1	0.1	3.4	0.4	1.0
-73	-65	-90	16	-87	12	-62	-77	-80	-67	-54	-61	-31	-84	-42	-63	-59	28	-81	-45
33.5	19.8	17.5	29.9	20.1	94.0	28.0	19.0	30.3	21.1	42.6	21.3	24.6	18.1	35.1	22.7	11.5	15.0	27.1	32.1
1.1	0.7	0.7	1.3	1.3	2.8	0.8	0.7	0.5	0.7	1.1	1.7	1.3	1.3	1.5	0.8	0.4	1.9	1.0	1.2
-40	-34	-50	19	-15	1	-5	-43	-39	-38	-7	-49	4	-55	22	-35	-47	66	-45	-22
10.6	6.4	9.9	8.6	5.7	7.5	10.6	7.7	24.9	11.2	8.0	7.8	6.0	7.1	7.9	5.6	6.0	3.0	8.8	11.0
0.36	0.23	0.38	0.39	0.37	0.22	0.31	0.30	0.42	0.38	0.20	0.62	0.32	0.52	0.34	0.19	0.19	0.39	0.31	0.43
1	9	-16	36	-18	16	42	14	8	16	29	-15	59	-33	65	-4	9	70	-5	16
110	50	20	..	30	10	40	20	30	40	20	120	50	130	30	110	-	30	30	50
470	540	600	440	470	520	740	540	710	620	760	250	470	270	650	480	650	430	580	560
1.9	4.2	1.2	-	1.7	-	-	-	-	0.1	-	-	-	3.0	1.2	4.1	1.9	-	1.0	1.5

UKD: pesticides et esp. protégées: Grande Bretagne; prélèv. d'eau et trait. public des eaux usées: Angleterre et Pays de Galles.

5) CO₂ dû à l'utilisation d'énergie uniquement; approche sectorielle; les soutages marins et aéronautiques internationaux sont exclus.

6) Déchets en provenance des industries manufacturières.

7) CAN, NZL: déchets des ménages uniquement.

8) Combustibles irradiés produits dans les centrales nucléaires, en tonnes de métal lourd, par millions de tonnes équivalent pétrole d'approvisionnement total en énergie primaire.

I.B: DONNÉES ÉCONOMIQUES (1)

	CAN	MEX	USA	JPN	KOR	AUS	NZL	AUT	BEL	CZE	DNK
PRODUIT INTÉRIEUR BRUT											
PIB, 2006 (milliards USD aux prix et PPA 2000)	1017	1028	11319	3537	1008	611	96	255	304	195	170
variation en % (1990-2006)	55.4	60.9	59.1	23.3	136.7	68.4	62.4	42.6	37.6	31.5	43.0
par habitant, 2006 (1000 USD/hab.)	31.2	9.8	37.8	27.7	20.9	29.7	23.3	30.8	29.0	19.1	31.3
Exportations, 2006 (% du GDP)	36.3	31.9	11.1	16.1	43.2	20.9	29.3	56.3	87.5	76.3	52.0
INDUSTRIE 2											
Valeur ajoutée dans l'industrie (% du PIB)	32	27	23	31	43	26	25	32	27	40	27
Production industrielle: variation en % (1990-2005)	46.7	51.3	55.9	3.2	210.9	30.5	29.5	70.1	21.0	11.8	38.3
AGRICULTURE											
Valeur ajoutée dans l'agriculture (% du PIB)	3	3	4	2	1	4	4	7	2	1	4
Production agricole: variation en % (1990-2005)	25.6	41.5	27.6	-12.3	19.3	25.4	47.9	9.9	13.0	..	0.7
Cheptel, 2005 (million éq. têtes d'ovins)	118	275	787	53	30	283	99	17	25	12	24
ÉNERGIE											
Approvisionnement total, 2005 (Mtep)	272	177	2340	530	214	122	17	34	57	45	20
variation en % (1990-2005)	29.9	42.0	21.4	19.3	128.9	39.3	22.9	37.1	15.2	-7.7	9.6
Intensité énergétique, 2005 (tep/1000 USD PIB)	0.27	0.18	0.21	0.15	0.22	0.20	0.18	0.14	0.19	0.25	0.12
variation en % (1990-2005)	-14.1	-7.5	-21.5	-1.2	1.5	-15.3	-22.9	-0.8	-13.8	-25.3	-20.7
Structure de l'approvisionnement en énergie, 2005 (%)	4										
Combustibles solides	10.2	4.9	23.8	21.1	23.1	44.5	11.9	11.9	9.1	43.6	19.1
Pétrole	35.5	58.8	40.8	47.4	45.0	31.1	40.4	42.5	40.7	21.6	42.1
Gaz	29.4	25.0	21.8	13.3	12.8	18.9	18.9	24.2	25.2	16.6	22.6
Nucléaire	8.8	1.6	9.0	15.0	17.9	-	-	-	22.1	14.0	-
Hydro, etc.	16.1	9.7	4.7	3.2	1.2	5.5	28.9	21.4	2.9	4.2	16.3
TRANSPORTS ROUTIERS 5											
Volumes de la circulation routière par habitant, 2004 (1000 véh.-km/hab.)	9.8	0.7	16.2	6.5	3.2	9.8	12.3	9.3	9.0	4.6	7.8
Parc de véhicules routiers, 2005 (10 000 véhicules)	1883	2205	24119	7404	1540	1348	271	502	559	439	245
variation en % (1990-2005)	13.8	129.3	27.8	31.1	353.5	37.9	47.0	36.0	31.2	69.4	29.5
par habitant (véh./100 hab.)	58	21	81	58	32	66	66	61	54	43	45

.. non disponible. - nul ou négligeable.

- 1) Les données peuvent inclure des chiffres provisoires et des estimations du Secrétariat. Les totaux soulignés sont partiels.
- 2) Valeur ajoutée: industries extractives et manufacturières, électricité, gaz, eau et construction; production: exclut la construction.

Source: Compendium de données OCDE sur l'environnement.

OCDE EPE / DEUXIÈME CYCLE

FIN	FRA	DEU	GRC	HUN	ISL	IRL	ITA	LUX	NLD	NOR	POL	PRT	SLO	ESP	SWE	CHE	TUR	UKD	OCDE
161	1743	2225	257	162	11	151	1556	28	494	188	505	198	79	1036	282	245	603	1760	31225
44.5	34.9	30.1	62.5	38.6	64.7	174.6	23.5	108.2	49.4	65.0	79.2	40.2	46.5	60.7	42.1	22.2	86.3	47.7	48.7
30.5	28.5	27.0	23.1	16.1	34.6	35.6	26.4	61.7	30.2	40.4	13.3	18.7	14.7	23.5	31.1	32.7	8.2	29.2	26.6
44.5	26.9	45.1	18.6	77.8	32.2	79.8	27.9	166.4	73.2	46.6	40.3	31.1	85.7	26.0	51.3	52.5	28.2	28.4	26.0
32	25	30	23	31	27	42	29	20	26	38	30	29	32	30	28	27	31	26	29
75.6	18.2	16.9	19.5	92.2	..	312.8	10.5	57.6	20.8	35.5	113.0	15.1	19.5	27.0	55.3	27.6	78.3	8.6	<u>34.6</u>
4	3	1	7	4	9	3	3	1	3	2	3	4	5	3	2	1	12	1	3
-3.9	0.9	-4.7	10.1	-10.5	5.4	2.6	10.7	12.9	-9.2	-9.4	-15.8	1.1	..	7.4	-10.2	-4.3	18.2	-8.0	..
8	156	117	21	12	1	50	64	6	42	9	58	19	6	100	13	12	111	113	2639
35	276	345	31	28	4	15	185	5	82	32	93	27	19	145	52	27	85	234	5548
19.8	21.1	-3.2	39.7	-2.8	66.9	47.5	25.2	33.7	22.6	49.3	-6.9	53.1	-11.7	59.4	9.7	8.6	60.9	10.3	22.6
0.23	0.16	0.16	0.13	0.18	0.36	0.11	0.12	0.18	0.17	0.18	0.20	0.14	0.26	0.15	0.19	0.11	0.15	0.14	0.18
-13.0	-8.2	-23.3	-10.4	-27.1	5.7	-43.2	3.3	-31.9	-15.5	-6.9	-44.8	10.6	-34.7	3.0	-19.3	-8.2	-8.4	-23.2	-15.1
14.8	5.1	23.7	29.2	11.3	2.7	17.8	9.1	1.8	10.2	2.3	58.1	12.6	22.2	14.1	5.0	0.6	26.3	16.2	20.4
32.0	32.5	35.8	57.7	26.5	24.5	56.7	45.2	70.3	41.0	42.8	23.6	59.8	18.1	49.1	28.3	48.1	35.0	36.3	40.6
10.8	14.6	23.4	7.7	44.4	-	23.0	39.0	26.2	44.0	15.6	13.0	14.1	30.8	20.5	1.6	10.5	26.7	36.4	21.8
18.1	41.9	12.3	-	13.3	-	-	-	-	1.3	-	-	-	24.4	10.3	35.9	23.0	-	9.1	11.0
24.3	5.9	4.8	5.4	4.5	72.7	2.6	6.7	1.7	3.6	39.3	5.3	13.5	4.5	6.0	29.2	17.9	11.9	2.0	6.2
9.7	8.6	7.1	8.7	2.3	10.2	9.5	8.9	8.9	8.0	7.8	3.9	7.4	2.7	4.8	8.2	8.0	0.8	8.2	8.4
282	3617	4803	552	333	21	198	3894	34	806	252	1472	552	150	2516	463	419	843	3217	64939
26.2	27.1	28.8	118.7	49.4	59.8	108.5	30.2	68.0	40.7	29.9	126.8	151.3	44.4	74.2	17.9	28.9	257.1	35.0	38.7
54	59	58	50	33	72	48	66	74	49	55	39	52	28	58	51	56	12	54	56

3) Agriculture, sylviculture, chasse, pêche, etc.

4) La décomposition ne comprend pas le commerce d'électricité.

5) Se rapporte aux véhicules routiers à quatre roues ou plus, sauf pour l'Italie, dont les chiffres comprennent également les véhicules de marchandises à trois roues.

I.C: DONNÉES SOCIALES (1)

	CAN	MEX	USA	JPN	KOR	AUS	NZL	AUT	BEL	CZE	DNK
POPULATION											
Population totale, 2006 (100 000 hab.)	326	1049	2994	1278	483	206	41	83	105	103	54
variation en % (1990-2006)	17.8	24.9	19.9	3.5	12.7	20.7	23.1	7.3	5.5	-1.1	5.7
Densité de population, 2006 (hab./km ²)	3.3	53.6	31.1	338.2	484.9	2.7	15.3	98.8	344.3	130.0	126.1
Indice de vieillissement, 2006 (+ de 64/ - de 15 ans)	76.4	17.4	61.3	152.6	51.0	68.6	58.6	106.0	100.5	97.0	81.8
SANTÉ											
Espérance de vie des femmes à la naissance, 2005 (ans)	82.6	77.9	80.4	85.5	81.9	83.3	81.7	82.2	81.6	79.1	80.2
Mortalité infantile, 2005 (morts/1000 enfants nés vivants)	5.3	18.8	6.8	2.8	5.3	5.0	5.1	4.2	3.7	3.4	4.4
Dépenses, 2005 (% du PIB)	9.8	6.4	15.3	8.0	6.0	9.5	9.0	10.2	10.3	7.2	9.1
REVENU ET PAUVRETÉ											
PIB par habitant, 2006 (1000 USD/hab.)	31.2	9.8	37.8	27.7	20.9	29.7	23.3	30.8	29.0	19.1	31.3
Pauvreté (% pop. < 50% du revenu médian)	10.3	20.3	17.0	15.3	..	11.2	10.4	9.3	7.8	4.4	4.3
Inégalités (indices de Gini)	2	30.1	48.0	35.7	31.4	..	30.5	33.7	26.0	26.0	24.0
Salaires minimum/médians, 2000	3	42.5	21.1	36.4	32.7	25.2	57.7	46.3	x	49.2	32.3
EMPLOI											
Taux de chômage, 2006 (% de la population active civile)	4	6.3	3.2	4.6	4.1	3.5	4.8	3.8	4.7	8.2	7.1
Taux d'activité, 2006 (% des 15-64 ans)	79.4	64.4	75.2	79.5	69.1	77.2	80.3	79.1	67.8	71.1	81.7
Population active dans l'agriculture, 2006 (%)	5	2.6	14.1	1.5	4.3	7.7	3.5	7.1	5.5	2.0	3.8
ÉDUCATION											
Éducation, 2005 (% 25-64 ans)	6	85.2	21.3	87.8	84.0	75.5	65.0	78.7	80.6	66.1	89.9
Dépenses, 2004 (% du PIB)	7	6.1	6.4	7.4	4.8	7.2	5.9	6.9	5.4	6.1	4.9
AIDE PUBLIQUE AU DÉVELOPPEMENT											
APD, 2006 (% du RNB)	8	0.29	..	0.18	0.25	..	0.30	0.27	0.47	0.50	..
APD, 2006 (USD/hab.)	113	..	79	88	..	103	62	181	188	..	411

.. non disponible. - nul ou négligeable. x ne s'applique pas.

1) Les données peuvent inclure des chiffres provisoires et des estimations du Secrétariat. Les totaux soulignés sont partiels.

2) Distribution des revenus échelonnée de 0 (égale) à 100 (inégale); les chiffres se rapportent au revenu disponible total (comprenant tous les revenus, impôts et avantages) pour la population totale.

3) Salaire minimum en pourcentage du revenu médian y compris les heures supplémentaires et bonus.

Source: OCDE.

OCDE EPE / DEUXIÈME CYCLE

FIN	FRA	DEU	GRC	HUN	ISL	IRL	ITA	LUX	NLD	NOR	POL	PRT	SLO	ESP	SWE	CHE	TUR	UKD	OCDE
53	612	824	111	101	3	42	589	5	163	47	381	106	54	441	91	75	731	603	11753
5.6	8.0	3.8	10.2	-2.9	19.2	20.9	3.8	19.8	9.3	10.1	0.3	7.2	1.7	13.4	6.1	11.5	30.2	5.4	12.6
15.6	111.5	230.7	84.3	108.3	2.9	60.3	195.3	177.9	393.6	14.4	122.0	115.1	109.9	87.1	20.2	181.3	93.8	246.3	33.5
94.7	89.5	144.5	129.6	103.6	53.9	54.4	138.3	77.3	79.0	75.5	83.4	111.5	72.3	115.0	101.2	101.4	21.3	90.2	73.5
82.3	83.8	81.8	81.7	76.9	83.1	81.8	83.2	82.3	81.6	82.5	79.4	81.4	77.9	83.9	82.8	83.9	74.0	81.1	..
3.0	3.6	3.9	3.8	6.2	2.3	4.0	4.7	2.6	4.9	3.1	6.4	3.5	7.2	4.1	2.4	4.2	22.6	5.1	..
7.5	11.1	10.7	10.1	8.1	9.3	7.5	9.0	7.4	9.2	8.7	6.2	10.2	7.1	8.3	9.1	11.3	7.6	8.3	..
30.5	28.5	27.0	23.1	16.1	34.6	35.6	26.4	61.7	30.2	40.4	13.3	18.7	14.7	23.5	31.1	32.7	8.2	29.2	26.6
6.4	7.0	9.8	13.5	8.2	..	15.4	12.9	5.5	6.0	6.3	9.8	13.7	..	11.5	5.3	6.7	15.9	11.4	10.2
25.0	28.0	28.0	33.0	27.0	35.0	32.0	33.0	26.0	27.0	25.0	31.0	38.0	33.0	31.0	23.0	26.7	45.0	34.0	30.7
x	60.8	x	51.3	37.2	x	55.8	x	48.9	47.1	x	35.5	38.2	..	31.8	x	x	..	41.7	..
7.7	9.2	9.8	8.9	7.4	2.9	4.4	6.8	4.7	3.9	3.5	13.8	7.7	13.3	8.5	7.0	4.1	9.7	5.3	6.1
75.2	68.8	77.7	65.4	60.7	85.7	73.5	63.2	67.5	79.1	79.7	62.9	78.1	68.7	72.4	78.7	87.6	52.5	76.4	71.8
4.7	3.4	2.3	12.0	4.9	6.3	5.7	4.3	1.3	3.0	3.3	15.8	11.8	4.4	4.8	2.0	3.7	27.3	1.3	5.5
78.8	66.3	83.1	57.1	76.4	62.9	64.5	50.1	65.9	71.8	77.2	51.4	26.5	85.7	48.8	83.6	83.0	27.2	66.7	68.1
6.1	6.1	5.2	3.4	5.6	8.0	4.6	4.9	3.6	5.1	6.6	6.0	5.4	4.8	4.7	6.7	6.5	4.1	5.9	5.7
0.40	0.47	0.36	0.17	0.54	0.20	0.89	0.81	0.89	..	0.21	..	0.32	1.02	0.39	..	0.51	0.31
158	173	127	38	241	62	632	334	633	..	37	..	87	436	220	..	207	63

4) Taux de chômage standardisés; MEX, ISL, TUR: définitions courantes.

5) Population active civile dans l'agriculture, la sylviculture et la pêche.

6) Enseignement secondaire ou supérieur; OCDE: moyenne des taux.

7) Dépenses publiques et privées pour les établissements d'enseignement; OCDE: moyenne des taux.

8) Aide publique au développement des pays Membres du Comité d'aide au développement de l'OCDE.

II.A: LISTE D'ACCORDS MULTILATÉRAUX (MONDIAUX)

Y = en vigueur S = signé R = ratifié D = dénoncé

		CAN	MEX	USA
1946	Washington	Conv. - Réglementation de la chasse à la baleine	Y D	R R
1956	Washington	Protocole	Y D	R R
1949	Genève	Conv. - Circulation routière	Y R	R
1957	Bruxelles	Conv. - Limitation de la responsabilité des propriétaires de navires de mer	Y S	
1979	Bruxelles	Protocole	Y	
1958	Genève	Conv. - Pêche et conservation des ressources biologiques de la haute mer	Y S	R R
1959	Washington	Traité - Antarctique	Y R	R
1991	Madrid	Protocole au traité Antarctique (protection de l'environnement)	Y R	R
1960	Genève	Conv. - Protection des travailleurs contre les radiations ionisantes (OIT 115)	Y	R
1962	Bruxelles	Conv. - Responsabilité des exploitants de navires nucléaires		
1963	Vienne	Conv. - Responsabilité civile en matière de dommage nucléaire	Y	R
1988	Vienne	Protocole commun relatif à l'application des Conventions de Vienne et de Paris	Y	
1997	Vienne	Protocole portant modification de la convention de Vienne	Y	
1963	Moscou	Traité - Interdisant les essais d'armes nucléaires dans l'atmosphère, dans l'espace extra-atmosphérique et sous l'eau	Y R	R R
1964	Copenhague	Conv. - Conseil international pour l'exploration de la mer	Y R	R
1970	Copenhague	Protocole	Y R	R
1969	Bruxelles	Conv. - Intervention en haute mer en cas d'accident entraînant ou pouvant entraîner une pollution par les hydrocarbures (INTERVENTION)	Y	R R
1973	Londres	Protocole (substances autres que les hydrocarbures)	Y	R R
1969	Bruxelles	Conv. - Responsabilité civile pour les dommages dus à la poll. par les hydrocarbures (CLC)	Y D	D S
1976	Londres	Protocole	Y R	R
1992	Londres	Protocole	Y R	R
1970	Berne	Conv. - Transport des marchandises par chemins de fer (CIM)	Y	
1971	Bruxelles	Conv. - Fonds international d'indemnisation pour les dommages dus à la poll. par les hydrocarbures (FUND)		D D S
1976	Londres	Protocole	Y R	R
1992	Londres	Protocole (remplace la Convention de 1971)	Y R	R
2000	Londres	Amendement au protocole (limites des compensations)	Y R	R
2003	Londres	Protocole (fonds supplémentaire)	Y	
1971	Bruxelles	Conv. - Responsabilité civile dans le domaine du transport maritime de matières nucléaires	Y	
1971	Londres, Moscou, Washington	Traité. - Interdisant de placer des armes nucléaires et d'autres armes de destruction massive sur le fond des mers et des océans, ainsi que dans leur sous-sol	Y R	R R
1971	Ramsar	Conv. - Zones humides d'importance internationale particulièrement comme habitats des oiseaux d'eau	Y R	R R
1982	Paris	Protocole	Y R	R R
1987	Regina	Amendement de Regina	Y R	R
1971	Genève	Conv. - Protection contre les risques d'intoxication dus au benzène (OIT 136)	Y	

OCDE EPE / DEUXIÈME CYCLE

Y = en vigueur S = signé R = ratifié D = dénoncé

JPN	KOR	AUS	NZL	AUT	BEL	CZE	DNK	FIN	FRA	DEU	GRC	HUN	ISL	IRL	ITA	LUX	NLD	NOR	POL	PRT	SVK	ESP	SWE	CHE	TUR	UKD	UE
R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R		R	R		R	R	R	R	R	R	R	R
R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R		R	R		R	R	R	R	R	R	R	R
R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	S	R	R
D	D				D	D	D	D	D			R		S		D	D	R	R	R	R	D	R	D	R	D	
	R				R		S	S		S				R		R		R	R		R	R	R	R	R	D	
	R	S		R		R	R	R	R			S	S			R		R		R	R	R	R	R	R	R	
R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R
R	R	R	R	S	R	R	S	R	R	R	R	S		R	R	R	R	R	R	S	R	R	R	R	S	R	
R					R	R	R	R	R	R	R	R		R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	
S					S			S		S		S		S		R		R		R							
					R							R						R		R	S					S	
					S	R	R	R	S	R	R	R		R	R	R	R	R	R	S	R	S	R	S	R	S	
					S						S		S		S			S		S							
R	R	R	R	R	R	R	R	R		R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	S	R	R	R	R	R	R
					R		R	R	R	R		R	R				R	R	R	R		R	R			R	
					R	R	R	R	R		R	R		R	R		R	R	R	R		R	R			R	
R	S	R	R		R		R	R	R	R	S		R	R	R		R	R	R	R		R	R	R	R	R	
		R	S		R		R	R	R	R			R	R		R	R	R	R	R		R	R	R	R	R	
D	D	D	D		D	D	D	D	D	D	D	D	D	D	D	D	D	D	D	D	D	D	D	D	D	D	
R	R	R			R		R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	D
R	R	R	R		R		R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R
				R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R
D	D	D	D		D		D	D	D	D	D	D	D	D	D	D	D	D	D	D	D	D	D	D	D	D	D
R		R			R		R	R	R	R	R	R	R	D	R		R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	D
R	R	R	R		R		R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R
R	R	R	R		R		R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R
R					R		R	R	R	R	R	R	R	R	R		R	R	R	R	S	R	R			S	
R	R	R	R	R	R	R	R	R		R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R
R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R
R	R	R	R	R		R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R
R	R	R	R	R		R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R
					R		R	R	R	R	R	R		R			R	R	R		R	R	R	R	R	R	R

II.A: LISTE D'ACCORDS MULTILATÉRAUX (MONDIAUX) (suite)

Y = en vigueur S = signé R = ratifié D = dénoncé

		CAN	MEX	USA
1972	Londres, Mexico, Moscou, Washington	Conv. - Prévention de la pollution des mers résultant de l'immersion de déchets (LC)		
		Y	R	R R
1996	Londres	Protocole à la Conv. - Prévention de la poll. des mers résultant de l'immersion de déchets		
		Y	R	R S
1972	Genève	Conv. - Protection des obtentions végétales (révisée)		
		Y	R	R R
1978	Genève	Modification		
		Y	R	R R
1991	Genève	Modification		
		Y		R
1972	Genève	Conv. - Sécurité des conteneurs (CSC)		
		Y	R	R R
1972	Londres, Moscou, Washington	Conv. - Responsabilité internationale pour les dommages causés par les objets spatiaux		
		Y	R	R R
1972	Paris	Conv. - Protection du patrimoine mondial, culturel et naturel		
		Y	R	R R
1973	Washington	Conv. - Commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction (CITES)		
		Y	R	R R
1974	Genève	Conv. - Prévention et contrôle des risques professionnels causés par les substances et agents cancérigènes (OIT 139)		
		Y		
1976	Londres	Conv. - Limitation de la responsabilité en matière de créances maritimes (LLMC)		
		Y		R
1996	Londres	Amendement à la convention		
		Y		S
1977	Genève	Conv. - Protection des travailleurs contre les risques professionnels dus à la pollution de l'air, au bruit et aux vibrations (OIT 148)		
		Y		
1978	Londres	Protocole - Prévention de la pollution par les navires (MARPOL PROT)		
		Y	R	R R
1978	Londres	Annexe III		
		Y	R	R
1978	Londres	Annexe IV		
		Y		
1978	Londres	Annexe V		
		Y		R R
1997	Londres	Annexe VI		
		Y		S
1979	Bonn	Conv. - Conservation des espèces migratrices appartenant à la faune sauvage		
		Y		
1991	Londres	Accord - Conservation des chauves-souris en Europe		
		Y		
1992	New York	Accord - Préservation des petits cétacés de la mer Baltique et de la mer du Nord		
		Y		
1996	Monaco	Accord - Préservation des cétacés de la mer Noire, de la mer Méditerranée et de la zone Atlantique contiguë		
		Y		
1996	La Haye	Accord - Conservation des oiseaux d'eau migrateurs africains et eurasiens		
		Y		
2001	Canberra	Accord - Mesures de conservation pour les albatros et pétrels		
		Y		
1982	Montego Bay	Conv. - Droit de la mer		
		Y	R	R
1994	New York	Accord - relatif à la mise en oeuvre de la partie XI de la convention		
		Y	R	R S
1995	New York	Accord - Aux fins des dispositions de la convention sur la conservation et la gestion des stocks chevauchants et de poissons grands migrateurs		
		Y	R	R
1983	Genève	Accord - Bois tropicaux		
		Y	R	R
1994	New York	Accord révisé - Bois tropicaux		
		Y	R	R R
2006	Genève	Accord révisé - Bois tropicaux		
				S R
1985	Vienne	Conv. - Protection de la couche d'ozone		
		Y	R	R R
1987	Montréal	Protocole (substances qui appauvrissent la couche d'ozone)		
		Y	R	R R
1990	Londres	Amendement au protocole		
		Y	R	R R

OCDE EPE / DEUXIÈME CYCLE

Y = en vigueur S = signé R = ratifié D = dénoncé

JPN	KOR	AUS	NZL	AUT	BEL	CZE	DNK	FIN	FRA	DEU	GRC	HUN	ISL	IRL	ITA	LUX	NLD	NOR	POL	PRT	SVK	ESP	SWE	CHE	TUR	UKD	UE	
R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	
	R	R		R		R		R	R	R			R	R	R	R	S	R				R	R	R		R		
R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	
R	R	R	R	R		R	R	R	R	R		R	R	R	R		R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	
R	R	R		R		R	R	R		R	R	R				R		R				R	R			R	R	
R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	S	R
R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	S	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	
R	R	R	R	R	R	S	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	
R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	
R				R	R	R	R	R	R		R	R	R	R			R		R	R	R			R	R			
R		R	R		R	R	R	R	R	R			R		R	R	D	R				R	R	R	R	R	R	
R		R				R	R	R	R							R	S	R				R	R			R	R	
					R	R	R	R	R	R		R			R		R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	
R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	
R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	
R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	
R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	
		R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	
					R	R	R	R	R	R	R	R			R		R					R	R			R	S	
								R	R						R						R							
						R	R	R	R	R	S	R			R	R	R	R			R	R	R	R	R	R	R	
		R	R					R									R					R				R	R	
R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	
R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	
R											S						S						S			R		
R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	
R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	
R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	

II.A: LISTE D'ACCORDS MULTILATÉRAUX (MONDIAUX) (suite)

Y = en vigueur S = signé R = ratifié D = dénoncé

		CAN	MEX	USA
1992	Copenhague	Amendement au protocole		
		Y	R	R R
1997	Montréal	Amendement au protocole		
		Y	R	R R
1999	Pékin	Amendement au protocole		
		Y	R	R R
1986	Vienne	Conv. - Notification rapide d'un accident nucléaire		
		Y	R	R R
1986	Vienne	Conv. - Assistance en cas d'accident nucléaire ou de situation d'urgence radiologique		
		Y	R	R R
1989	Bâle	Conv. - Contrôle des mouvements transfrontières de déchets dangereux et leur élimination		
		Y	R	R S
1995	Genève	Amendement		
1999	Bâle	Prot. - Responsabilité et indemnisation en cas de dommages		
1989	Londres	Conv. - Assistance		
		Y	R	R R
1990	Genève	Accord - Sécurité de l'utilisation des produits chimiques dans le cadre professionnel (OIT 170)		
		Y		R
1990	Londres	Conv. - Préparation, lutte et coopération en matière de pollution par les hydrocarbures (OPRC)		
		Y	R	R R
2000	Londres	Protocole - Pollution due au transport de substances dangereuses et nocives (OPRC-HNS)		
		Y		
1992	Rio de Janeiro	Conv. - Diversité biologique		
		Y	R	R S
2000	Montréal	Prot. - prévention des risques biotechnologiques (Cartagena)		
		Y	S	R
1992	New York	Conv. - Convention-cadre sur les changements climatiques		
		Y	R	R R
1997	Kyoto	Protocole		
		Y	R	R S
1993	Paris	Conv. - Interdiction de la mise au point, de la fabrication, du stockage et de l'emploi des armes chimiques et sur leur destruction		
		Y	R	R R
1993	Genève	Conv. - Prévention des accidents industriels majeurs (OIT 174)		
		Y		
1993		Accord - Favoriser le respect par les navires de pêche en haute mer des mesures internationales de conservation et de gestion		
		Y	R	R R
1994	Vienne	Conv. - Sécurité nucléaire		
		Y	R	R R
1994	Paris	Conv. - Sur la lutte contre la désertification dans les pays gravement touchés par la sécheresse et/ou la désertification, en particulier en Afrique		
		Y	R	R R
1996	Londres	Conv. - Responsabilité et indemnités pour les dommages dus au transport par mer de substances dangereuses et nocives (HNS)		
				S
1997	Vienne	Conv. - Indemnisation complémentaire pour les dommages nucléaires		
				S
1997	Vienne	Conv. - Convention commune sur la sûreté de la gestion des combustibles irradiés et des		
		Y	R	R
1997	New York	Conv. - Loi sur les utilisations autres que pour la navigation des cours d'eau internationaux		
1998	Rotterdam	Conv. - Procédure de consentement préalable applicable aux produits chimiques et pesticides dangereux (PIC)		
		Y	R	R S
2001	Londres	Conv. - Responsabilité civile pour les dommages dus aux déversements de pétrole des pétroliers		
2001	Londres	Conv. - Contrôle des systèmes antisalissure nuisibles sur les navires		
				R S
2001	Stockholm	Conv. - Polluants organiques persistants		
		Y	R	R S

Source: UICN; OCDE.

II.B: LISTE D'ACCORDS MULTILATÉRAUX (RÉGIONAUX)

		CAN MEX USA		
1950 Paris	Conv. - Protection des oiseaux	Y		
1957 Geneva	Accord - Transport international des marchandises dangereuses par route (ADR)	Y		
1975 New York	Protocole	Y		
1958 Geneva	Accord - Adoption de conditions uniformes d'homologation et reconnaissance réciproque de l'homologation des équipements et pièces des véhicules	Y		
1958 Bucharest	Conv. - Pêche dans les eaux du Danube	Y		
1960 Paris	Conv. - Responsabilité civile dans le domaine de l'énergie nucléaire	Y		
1963 Brussels	Conv. complémentaire	Y		
1964 Paris	Protocole additionnel à la convention	Y		
1964 Paris	Protocole additionnel à la convention complémentaire	Y		
1982 Brussels	Protocole portant modification de la convention	Y		
1982 Brussels	Protocole portant modification de la convention complémentaire	Y		
1988 Vienna	Protocole commun relatif à l'application des Conventions de Vienne et de Paris	Y		
1968 Strasbourg	Accord - Limit. de l'emploi de certains détergents dans les produits de lavage et de nettoyage	Y		
1983 Strasbourg	Protocole	Y		
1968 Paris	Conv. - Protection des animaux en transport international	Y		
1979 Strasbourg	Protocole	Y		
1969 London	Conv. - Protection du patrimoine archéologique	Y		
1979 Bern	Conv. - Conservation de la vie sauvage et du milieu naturel de l'Europe	Y		
1979 Geneva	Conv. - Pollution atmosphérique transfrontière à longue distance (CLRTAP)	Y	R	R
1984 Geneva	Protocole (financement du programme EMEP)	Y	R	R
1985 Helsinki	Protocole (réduction des émissions de soufre ou de leurs flux transfrontières d'au moins 30 %)	Y	R	
1988 Sofia	Protocole (lutte contre les émissions d'oxydes d'azote ou de leurs flux transfrontières)	Y	R	R
1991 Geneva	Protocole (lutte contre les émissions des composés organiques volatils ou de leurs flux transfrontières)	Y	S	S
1994 Oslo	Protocole (nouvelle réduction des émissions de soufre)	Y	R	
1998 Aarhus	Protocole (métaux lourds)	Y	R	R
1998 Aarhus	Protocole (polluants organiques persistants)	Y	R	R
1999 Gothenburg	Protocole (réduction de l'acidification, de l'eutrophisation et de l'ozone troposphérique)	Y	S	R
1980 Madrid	Conv. - Coopération transfrontalière des collectivités ou autorités territoriales	Y		
1995 Strasbourg	Protocole additionnel	Y		
1998 Strasbourg	Deuxième protocole	Y		
1980 Bern	Conv. - Transport international des marchandises dangereuses par train (COTIF)	Y		
1989 Geneva	Conv. - Resp. civile pour dommages causés au cours du transp. de march. dangereuses par route, rail ou bateaux de navig. intérieure (CRTD)			
1991 Espoo	Conv. - Évaluation de l'impact sur l'environnement dans un contexte transfrontière	Y	R	S
2001 Sofia	Amendement			
2003 Kiev	Prot. - évaluation stratégique environnementale			
1992 Helsinki	Conv. - Effets transfrontières des accidents industriels	Y	S	S
2003 Kiev	Prot. - Responsabilité civile et indemnisation en cas de dommages causés par les effets transfrontières d'accidents industriels sur les eaux transfrontières			
1992 Helsinki	Conv. - Protection et utilisation des cours d'eau transfrontières et des lacs internationaux	Y		
1999 London	Prot. - l'eau et la santé	Y		
2003 Kiev	Prot. - Responsabilité civile et indemnisation en cas de dommages causés par les effets transfrontières d'accidents industriels sur les eaux transfrontières			

II.B: LISTE D'ACCORDS MULTILATÉRAUX (RÉGIONAUX) (suite)

		CAN MEX USA
1992 La Valette	Conv. européenne- Protection du patrimoine archéologique (révisée)	Y
1992 Vienna	Accord - Prévision, prévention et atténuation des désastres naturels et technologiques	
1993 Lugano	Conv. - Responsabilité civile des dommages résultant d'activités dang. pour l'environnement	
1994 Lisbon	Traité - Charte sur l'énergie	Y
1994 Lisbon	Protocole (efficacité énergétique et les aspects environnementaux connexes)	Y
1994 Sofia	Conv. - Coopération pour la protection et l'utilisation durable du Danube	Y
1998 Aarhus	Conv. - Accès à l'information sur l'environnement et la participation du public à la prise de décision en matière d'environnement	Y
2003 Kiev	Prot. - Registres des rejets et transferts de polluants (PRTR)	
1998 Strasbourg	Conv. - Protection de l'environnement par le droit pénal	
2000 Florence	Conv. - Convention européenne du paysage	Y
2000 Geneva	Accord - Transport international des marchandises dangereuses par eaux intérieures (ADN)	
2003 Kiev	Conv. - Convention-cadre sur la protection et le développement durable des Carpathes	Y

Source: UICN; OCDE.

OCDE EPE / DEUXIÈME CYCLE

JPN	KOR	AUS	NZL	AUT	BEL	CZE	DNK	FIN	FRA	DEU	GRC	HUN	ISL	IRL	ITA	LUX	NLD	NOR	POL	PRT	SVK	ESP	SWE	CHE	TUR	UK	DEU	EU	
				S	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	S	S	R	R	R	R	R	R	S	R	R	R	R		
				R								R			R					R		R							
							S				S		S		S	S	S				S								
R	S	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	S	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R
R	S	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	S	R	R	R	R	S	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R
				R	R				R		R											R							R
				R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	S	S	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R
				S	S	S	S	S	S	R	S	S	S	S	S	R	R	S	S	S		S	S	R		S	R		S
				S	S		S	S	S	S	S		S		S	S								S					
				R	R	R	R	R		S	R			R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	S	S	R	R	
				R	S			S	S		R			S	R	R						S							
				R								R								R		R						R	

Référence III

ABRÉVIATIONS

APD	Aide publique au développement
ARDOP	Programme opérationnel agriculture et développement rural
ATEP	Approvisionnements totaux en énergie primaire
CAEN	Cadre d'aménagement de l'espace national
CEHAP	Plan d'action pour l'environnement et la santé des enfants
CFT	Consommation finale totale d'énergie
CITES	Convention sur le commerce international des espèces sauvages de faune et de flore menacées d'extinction
CO	Monoxyde de carbone
CO ₂	Dioxyde de carbone
COV	Composé organique volatil
CPDN	Cadre de la politique de développement national
DCE	Directive-cadre sur l'eau (UE)
DCO	Demande chimique en oxygène
EES	Évaluation environnementale stratégique
EIE	Étude d'impact sur l'environnement
FEADER	Fonds européen agricole pour le développement rural
FEM	Fonds pour l'environnement mondial
FEOGA	Fonds européen d'orientation et de garantie agricole
GES	Gaz à effet de serre
GIRE	Gestion intégrée des ressources en eau
GNC	Gaz naturel comprimé
GPL	Gaz de pétrole liquéfié
ha	hectare
HAP	Hydrocarbures aromatiques polycycliques
IDE	Investissement direct étranger
IETMP	Inventaire des émissions et des transferts de matières polluantes
ISPA	Instrument structurel de préadhésion (à l'UE)
KSH	Office statistique central de Hongrie
KvVM	Ministère de l'Environnement et des Eaux
LCP	Lutte contre la pollution
LIFE	Instrument financier de l'UE destiné à soutenir les actions en faveur de l'environnement et de la conservation de la nature

LIR	Lutte intégrée contre les ravageurs
Mtep	Million de tonnes d'équivalent pétrole
NO _x	Oxydes d'azote
NPDN	Nouveau plan de développement national
ONG	Organisation non gouvernementale
PAC	Politique agricole commune (UE)
PAEN	Programme agro-environnemental national
PAT	Programme d'action thématique (dans le cadre du PNE II)
PATLD	Convention sur la pollution atmosphérique transfrontière à longue distance
PDN	Plan de développement national
PDRN	Plan de développement rural national
PEN	Plafonds d'émissions nationaux (directive de l'UE)
PHARE	Pologne-Hongrie : assistance à la reconstruction économique
PIB	Produit intérieur brut
PME	Petites et moyennes entreprises
PNA	Plan national d'allocation (échange de quotas d'émission de GES)
PNAHE	Programme national d'action pour l'hygiène de l'environnement
PNE	Programme national pour l'environnement
POP	Polluant organique persistant
PPA	Parités de pouvoir d'achat
PPP	Principe pollueur payeur
PRIP	Prévention et réduction intégrées de la pollution
SAPARD	Programme spécial d'adhésion pour l'agriculture et le développement rural
SIC	Site d'importance communautaire (directive Habitats de l'UE)
SNDR	Stratégie nationale de développement rural
SO ₂	Dioxyde de soufre
tep	tonne d'équivalent pétrole
TVA	Taxe sur la valeur ajoutée
UE	Union européenne
VTT	Plan Vásárhelyi (prévention des inondations)
ZES	Zone écologiquement sensible
ZPS	Zones de protection spéciale (directive Oiseaux de l'UE)

Référence IV

CONTEXTE PHYSIQUE

Située en Europe centrale, *la république de Hongrie* partage des frontières avec l'Autriche, la Croatie, la Roumanie, la Slovaquie, la Slovénie et l'Ukraine. Ce pays dépourvu de débouché maritime couvre une superficie de 93 030 km² entre les Carpates et les Alpes. L'étendue maximale de son territoire est de 268 kilomètres dans le sens nord-sud et de 526 kilomètres dans le sens est-ouest. La Hongrie peut être divisée en *quatre régions géographiques* : la Grande Plaine (qui occupe près de la moitié de son territoire), les massifs montagneux du Nord à l'est du Danube, la Transdanubie (un tiers du territoire) et la Petite Plaine à l'ouest du Danube.

La Hongrie est un *pays de basse altitude*, puisque 84 % de son territoire culmine à moins de 200 mètres au-dessus du niveau de la mer. Elle est traversée par une chaîne de montagnes d'altitude moyenne, comprise entre 400 et 700 mètres à l'ouest du Danube, dans les massifs de Transdanubie, et entre 500 et 1 000 mètres à l'est, dans les massifs du nord du pays. Le point le plus élevé de la Hongrie est le Mont Kékes (1 015 mètres). La Transdanubie est une région vallonnée. Le pays jouit d'un *climat* continental tempéré, avec des hivers froids et des étés chauds. La moyenne des précipitations annuelles s'établit entre 500 et 550 millimètres dans les plaines et entre 600 et 800 millimètres en altitude.

À peine 5 % des eaux de surface de la Hongrie trouvent leur source dans le pays lui-même. Les deux *fleuves* les plus importants, le Danube (qui parcourt la Hongrie sur 417 kilomètres) et la Tisza (598 kilomètres), traversent le pays dans le sens nord-sud. Le Danube, qui passe par Budapest, relie la Hongrie à la mer Noire et rejoint la mer du Nord par le canal Rhin-Main-Danube. La Hongrie compte 1 200 *lacs* naturels et artificiels. Le lac Balaton est le plus grand lac d'eau douce d'Europe centrale et constitue une importante destination touristique internationale. La Hongrie est depuis longtemps réputée pour l'abondance de ses eaux thermales.

Les *terres arables et les cultures permanentes* occupent près de 52 % du territoire, contre 13 % pour les prairies permanentes et 19 % pour les forêts et les espaces boisés. Les principales cultures sont le blé et le maïs; la viande de porc est le principal produit d'élevage. La superficie irrigable représente environ 320 000 hectares. Depuis 30 ans, le territoire agricole (prairies comprises) a reculé de 10 %, alors que la superficie boisée a progressé de 20 %.

La Hongrie *n'est pas* un pays richement doté en *ressources naturelles*. Son principal atout réside dans ses sols fertiles. Elle doit couvrir environ la moitié de ses besoins en énergie primaire par des importations, principalement du pétrole et du gaz en provenance de Russie. On trouve dans les massifs du Nord et de Transdanubie des mines de lignite, dont certaines à ciel ouvert. Des gisements de gaz naturel sont exploités dans la partie méridionale de la Grande Plaine.

Référence V**SITES INTERNET LIÉS À L'ENVIRONNEMENT****Site Internet****Institution hôte*****Gouvernement***

www.keh.hu/keh	Cabinet du président de la république de Hongrie
www.meh.hu	Cabinet du Premier ministre
www.mfa.gov.hu/kum/en/bal/	Ministère des Affaires étrangères
www.fvm.gov.hu	Ministère de l'Agriculture et du Développement rural
www.kvvm.hu	Ministère de l'Environnement et des Eaux
www.bm.hu	Ministère de l'Administration locale et du Développement régional
www.mkogy.hu/parl_en.htm	Assemblée nationale hongroise
http://portal.ksh.hu	Office statistique central de Hongrie
www.met.hu	Service météorologique hongrois
www.oktt.hu	Conseil national de l'environnement
www.orszagoszoldhatosag.gov.hu	Inspection nationale pour la protection de l'environnement, de la nature et des eaux
www.antsz.hu	Service national de la santé publique et de l'inspection sanitaire

TABLE DES MATIÈRES

1. CONCLUSIONS ET RECOMMANDATIONS	15
1. Gestion de l'environnement	16
Renforcement de la mise en œuvre des politiques environnementales	16
Air.....	18
Eau.....	21
Nature et biodiversité	23
2. Vers un développement durable	24
Intégration des préoccupations environnementales dans les décisions économiques.....	25
Agriculture	26
Intégration des décisions environnementales et sociales	28
3. Coopération internationale	30

Partie I

GESTION ENVIRONNEMENTALE

2. GESTION DE L'AIR	35
Recommandations.....	36
Conclusions	36
1. Objectifs de l'action publique	39
2. Évolution de la pollution de l'air.....	41
2.1 Poursuite de la réduction des émissions atmosphériques	41
2.2 Respecter les normes de qualité de l'air ambiant	45
2.3 Exposition de la population à la pollution de l'air et effets sur la santé...	47
3. Mesures de prévention et de lutte contre la pollution de l'air	48
4. Intégrer les objectifs de gestion de l'air dans les politiques de l'énergie et des transports.....	50
4.1 Gestion de l'air et politique énergétique.....	50
4.2 Gestion de l'air et politique des transports	56
Sources principales	64

3. GESTION DE L'EAU	65
Recommandations.....	66
Conclusions	66
1. Objectifs des politiques	68
2. Qualité de l'eau	71
2.1 Eaux souterraines.....	71
2.2 Eaux de surface.....	72
2.3 Réduction des pressions sur la qualité de l'eau exercées par les ménages et l'industrie	74
3. Vers une gestion intégrée des ressources en eau	76
3.1 Cadre juridique et cadre de planification.....	76
3.2 Recours à des instruments économiques	77
4. Gestion des crues.....	80
4.1 Infrastructures de protection contre les inondations.....	80
4.2 Une nouvelle approche de la prévention et de la protection contre les inondations	81
4.3 Recours à des instruments économiques	83
Sources principales	86
4. NATURE ET BIODIVERSITÉ	87
Recommandations.....	88
Conclusions	88
1. Objectifs des politiques	89
2. Utilisation des terres et état de la biodiversité.....	91
3. Zones protégées.....	94
4. Prise en compte de la biodiversité dans l'agriculture, la sylviculture et l'aménagement du territoire	97
4.1 Agriculture.....	97
4.2 Sylviculture.....	99
4.3 Aménagement du territoire.....	102
5. Questions internationales	103
6. Dépenses et instruments économiques.....	103
Sources principales	105

Partie II

DÉVELOPPEMENT DURABLE

1. Principaux objectifs de la politique nationale de développement	108
1.1 Objectifs à moyen terme	108
1.2 Objectifs à long terme	109
2. Stratégie nationale de développement durable	110
5. INTERFACE ENVIRONNEMENT – ÉCONOMIE	113
Recommandations	114
Conclusions	115
Intégration des préoccupations environnementales dans les décisions économiques	115
Renforcement de la mise en œuvre des politiques environnementales	116
1. Le développement durable dans la pratique	117
1.1 Découplage des pressions environnementales et de la croissance économique	117
1.2 Intégration des marchés	122
1.3 Dépenses et financement au titre de la lutte contre la pollution	131
2. Mise en œuvre des politiques environnementales	133
2.1 Objectifs de la politique environnementale	133
2.2 Cadre institutionnel et juridique	137
2.3 La réglementation et son application	142
2.4 Instruments économiques	147
2.5 Instruments volontaires	150
Sources principales	153
6. ENVIRONNEMENT ET AGRICULTURE	155
Recommandations	156
Conclusions	156
1. Performances environnementales	158
1.1 Azote	158
1.2 Phosphore	158
1.3 Produits phytosanitaires	158
1.4 Eaux	161
1.5 Sols	162
1.6 Biodiversité	162
1.7 Boisement	163

2. Politique de l'agriculture et du développement rural	165
2.1 Principaux plans et programmes	165
2.2 Mesures gouvernementales.....	171
Sources principales	177
7. INTERFACE ENVIRONNEMENT – SOCIAL	179
Recommandations.....	180
Conclusions	180
1. Santé et environnement	181
1.1 Pollution de l'air ambiant	183
1.2 Qualité de l'eau de boisson.....	189
2. Démocratie environnementale.....	190
2.1 Accès à l'information	190
2.2 Participation au processus de décision	192
2.3 Justice environnementale.....	192
2.4 ONG environnementales	194
3. Éducation et sensibilisation à l'environnement.....	195
3.1 Classes de forêt.....	196
4. Environnement et emploi	196
Sources principales	198

Partie III

ENGAGEMENTS INTERNATIONAUX

8. COOPÉRATION INTERNATIONALE	203
Recommandations.....	204
Conclusions	204
1. Principaux objectifs.....	205
1.1 Adhésion à l'UE	206
2. Changement climatique.....	206
2.1 Engagements pris et évolutions	206
2.2 Intégration des politiques	210
2.3 Mise en œuvre des mécanismes de flexibilité	212
2.4 Défis à venir.....	212
3. Problèmes transfrontières.....	213
3.1 Pollution atmosphérique transfrontière	213
3.2 Cours d'eau transfrontières.....	215
3.3 Coopération bilatérale et régionale.....	216
4. Échanges et environnement.....	217

4.1	Substances appauvrissant la couche d'ozone	219
4.2	Déchets dangereux.....	220
4.3	Espèces menacées de disparition.....	220
5.	Aide publique au développement et environnement	221
5.1	La Hongrie pays donneur	221
5.2	La Hongrie pays bénéficiaire.....	223
	Sources principales	225

RÉFÉRENCES

I.A.	Données sur l'environnement.....	228
I.B.	Données économiques.....	230
I.C.	Données sociales	232
II.A.	Liste d'accords multilatéraux (mondiaux)	234
II.B.	Liste d'accords multilatéraux (régionaux)	240
III.	Abréviations	244
IV.	Contexte physique	246
V.	Sites Internet liés à l'environnement	248

LISTE DES FIGURES, TABLEAUX ET ENCADRÉS

Figures

Carte de la Hongrie	13
2.1 Émissions atmosphériques	42
2.2 Intensité et structure énergétiques	52
2.3 Secteur des transports	57
3.1 Population raccordée à une station publique d'épuration des eaux usées.....	75
3.2 Utilisation de l'eau douce	79
4.1 Zones protégées	96
4.2 Intensité d'utilisation des ressources forestières	101
5.1 Structure et tendances économiques.....	119
5.2 Prix et taxes des carburants routiers	125
5.3 Structure administrative de la protection environnementale	138
6.1 Tendances dans l'agriculture.....	159
6.2 Intrants agricoles	160
6.3 Densité du cheptel	160
7.1 Indicateurs sociaux	188

Tableaux

2.1 Émissions atmosphériques	44
2.2 Émissions atmosphériques des transports	62
3.1 Agglomérations éligibles au Programme d'amélioration de la qualité de l'eau potable	70
3.2 Qualité des eaux de surface	73
3.3 Qualité de l'eau des deux grands cours d'eau	74
3.4 Prix des services de distribution d'eau et de traitement des eaux usées pour les ménages	78
3.5 Répartition des recettes des services de distribution d'eau et de traitement des eaux usées	78
3.6 Dépenses de protection contre les inondations.....	84
4.1 Évolution de l'utilisation des terres.....	91
4.2 État de la flore et de la faune.....	92
4.3 Évolution du nombre d'espèces protégées	92

4.4	Évolution des zones protégées	95
4.5	Utilisation des terres dans les zones protégées.....	95
4.6	Surfaces boisées	100
5.1	Tendances économiques et pressions sur l'environnement.....	120
5.2	Recettes tirées des taxes liées à l'environnement.....	124
5.3	Taxes liées à l'environnement.....	126
5.4	Prix de l'énergie dans certains pays de l'OCDE	130
5.5	Dépenses de lutte contre la pollution par secteur.....	131
5.6	Finalités, objectifs et réalisations intermédiaires du PNE-II	134
5.7	Principaux textes législatifs et réglementaires dans le domaine de l'environnement	140
5.8	Études d'impact sur l'environnement.....	143
5.9	Recettes au titre des amendes.....	146
5.10	Redevances sur produit	149
6.1	Programmes agricoles et de développement rural.....	168
6.2	Plan national de développement rural	169
6.3	Transferts budgétaires effectifs aux agriculteurs hongrois.....	172
7.1	Objectifs du PNE II liés à la santé.....	184
7.2	Deuxième programme national d'action santé-environnement.....	186
7.3	Nombre de personnes exerçant une activité liée à l'environnement	196
8.1	Émissions de GES	209
8.2	Émissions de GES par secteur.....	209
8.3	Résultats obtenus au regard des objectifs internationaux de réduction des émissions atmosphériques.....	214
8.4	Liste des projets FEM en Hongrie.....	222
8.5	Flux d'investissements directs.....	223

Encadrés

2.1	Pollution liée aux transports à Budapest	47
2.2	Regard sur le secteur de l'énergie	51
2.3	Le secteur des transports : situation et tendances.....	58
3.1	Eau potable.....	69
4.1	Moson : les mesures de protection de la grande outarde profitent aussi à d'autres espèces	93
4.2	Programme de travaux d'intérêt public dans les directions des parcs nationaux	98
5.1	Principaux documents en matière de développement national : stratégies, plans et programmes	118

5.2	Processus de planification et de programmation nationale dans le domaine de l'environnement.....	136
6.1	Air, énergie, gaz à effet de serre et agriculture	164
7.1	Répercussions du changement climatique sur la santé.....	182
7.2	Réseau national de « points verts »	191
7.3	L'ombudsman pour les générations futures	193
8.1	Projets environnementaux financés avec le soutien de l'UE	207
8.2	L'accident de Baia Mare et les initiatives hongroises.....	218

Symboles

Les symboles suivants sont utilisés dans les figures et les tableaux :

.. : non disponible

– : nul ou négligeable

. : point décimal

* : tous les pays ne sont pas inclus dans les totaux.

Groupements de pays

OCDE Europe : Tous les pays européens de l'OCDE, c'est-à-dire les pays de l'Union européenne plus la Hongrie, l'Islande, la Norvège, la Pologne, la Suisse, la République tchèque et la Turquie.

OCDE : Les pays de l'OCDE Europe plus l'Australie, le Canada, la Corée, les États-Unis, le Japon, le Mexique et la Nouvelle-Zélande.

Les regroupements de pays peuvent comprendre des estimations du Secrétariat.

Unité monétaire

Unité monétaire : forint (HUF)

En 2007, 183.75 HUF = 1 USD.

En 2007, 251.32 HUF = 1 EUR.

Informations chiffrées

Les informations chiffrées présentées dans ce rapport correspondent à des informations disponibles au 30 avril 2008.

LISTE DES MEMBRES DE L'ÉQUIPE D'EXAMEN

M. Jesús García Latorre	Expert du pays examinateur : Autriche
Mme Klára Quasnitzová	Expert du pays examinateur : République tchèque
Mme Ivana Capozza	Expert du pays examinateur : Italie
M. Christian Avérous	Secrétariat de l'OCDE
M. Gérard Bonnis	Secrétariat de l'OCDE
M. Tsuyoshi Kawakami	Secrétariat de l'OCDE
Mme Nadine Gouzée	Secrétariat de l'OCDE (consultant)
M. Michel Potier	Secrétariat de l'OCDE (consultant)

Carte de la Hongrie



Source : OCDE.



Extrait de :
**OECD Environmental Performance Reviews:
Hungary 2008**

Accéder à cette publication :

<https://doi.org/10.1787/9789264049284-en>

Merci de citer ce chapitre comme suit :

OCDE (2008), « Nature et biodiversité », dans *OECD Environmental Performance Reviews: Hungary 2008*, Éditions OCDE, Paris.

DOI: <https://doi.org/10.1787/9789264049307-5-fr>

Cet ouvrage est publié sous la responsabilité du Secrétaire général de l'OCDE. Les opinions et les arguments exprimés ici ne reflètent pas nécessairement les vues officielles des pays membres de l'OCDE.

Ce document et toute carte qu'il peut comprendre sont sans préjudice du statut de tout territoire, de la souveraineté s'exerçant sur ce dernier, du tracé des frontières et limites internationales, et du nom de tout territoire, ville ou région.

Vous êtes autorisés à copier, télécharger ou imprimer du contenu OCDE pour votre utilisation personnelle. Vous pouvez inclure des extraits des publications, des bases de données et produits multimédia de l'OCDE dans vos documents, présentations, blogs, sites Internet et matériel d'enseignement, sous réserve de faire mention de la source OCDE et du copyright. Les demandes pour usage public ou commercial ou de traduction devront être adressées à rights@oecd.org. Les demandes d'autorisation de photocopier une partie de ce contenu à des fins publiques ou commerciales peuvent être obtenues auprès du Copyright Clearance Center (CCC) info@copyright.com ou du Centre français d'exploitation du droit de copie (CFC) contact@cfcopies.com.